

# Synthèse des contenus conventionnels suivis en STD

## ISAPAYE 2024

---

Version 2024 – V7.10

- Mise à jour : 31/05/2024 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

## Sommaire

IDCC 0016 : Des transports routiers et activités auxiliaires du transport .....	8
IDCC 0018 : De l'industrie textile .....	10
IDCC 0029 : Des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif .....	10
IDCC 0043 : Des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine .....	10
IDCC 0044 : Des industries chimiques et connexes.....	10
IDCC 0086 : De travail des cadres, techniciens et employés de la publicité française .....	10
IDCC 0087 : Relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux .....	11
IDCC 0135 : Relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux .....	11
IDCC 0158 : Du travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois.....	11
IDCC 0176 : De l'industrie pharmaceutique .....	11
IDCC 0184 : De travail du personnel des imprimeries de labour et des industries graphiques.....	11
IDCC 0211 : Des cadres des industries de carrières et matériaux .....	12
IDCC 0247 : Des industries de l'habillement .....	12
IDCC 0292 : De la plasturgie .....	12
IDCC 0405 : Relative aux établissements médico-sociaux de l'union intersyndicale des secteurs sanitaires et sociaux.....	12
IDCC 0478 : Des sociétés financières .....	12
IDCC 0489 : Pour le personnel des industries de cartonnage .....	12
IDCC 0493 : Des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France .....	13
IDCC 0500 : Des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet.....	13
IDCC 0538 : Du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes .....	13
IDCC 0567 : De la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent .....	13
IDCC 0573 : Commerces de gros.....	13
IDCC 0627 : Départementale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics de La Réunion .....	14
IDCC 0635 : Du négoce en fournitures dentaires.....	14
IDCC 0637 : Des industries et du commerce de la récupération.....	14
IDCC 0673 : De la fourrure.....	15
IDCC 0675 : Des maisons à succursales de vente au détail d'habillement .....	15
IDCC 0706 : Du personnel de la reprographie.....	15
IDCC 0715 : Des instruments à écrire et des industries connexes .....	15
IDCC 0733 : Des détaillants en chaussure .....	15
IDCC 0749 : Départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de la Martinique .....	15
IDCC 0759 : Des pompes funèbres .....	16
IDCC 0771 : Départementale des ingénieurs assimilés et cadres du bâtiment et des travaux publics de La Réunion.....	16

IDCC 0783 : Centres d’hébergement et de réadaptation sociale.....	16
<b>IDCC 0787 : Des cabinets d’experts-comptables et Commissaires aux comptes .....</b>	<b>16</b>
IDCC 0802 : De la distribution des papiers-cartons commerces de gros pour les ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise .....	17
<b>IDCC 0804 : VRP .....</b>	<b>17</b>
<b>IDCC 0843 : Boulangerie – pâtisserie .....</b>	<b>18</b>
IDCC 0897 : Des services de santé au travail interentreprises .....	20
IDCC 0915 : Des entreprises d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales .....	20
IDCC 0925 : Des ingénieurs et cadres de la distribution des papiers et cartons, commerce de gros .....	20
<b>IDCC 0953 : De la charcuterie de détail .....</b>	<b>20</b>
IDCC 0959 : Des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers.....	20
<b>IDCC 0992 : Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Boucherie hippophagique, triperie, commerces de volailles et gibiers .....</b>	<b>21</b>
IDCC 0993 : Des prothésistes dentaires et des personnels des laboratoires de prothèse dentaire.....	21
<b>IDCC 1000 : Avocats et de leur personnel.....</b>	<b>21</b>
IDCC 1043 : Des gardiens, concierges et employés d'immeubles .....	22
IDCC 1077 : Des entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes .....	22
<b>IDCC 1090 : Commerce et de la réparation de l’automobile, du cycle et motocycle et des activités connexes .....</b>	<b>22</b>
<b>IDCC 1147 : Du personnel des cabinets médicaux .....</b>	<b>24</b>
IDCC 1170 : Des tuiles et briques.....	24
IDCC 1247 : Départementale auto-moto de la Réunion .....	25
IDCC 1261 : Des acteurs du lien social et familial : centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local .....	25
IDCC 1266 : Du personnel des entreprises de restauration de collectivités.....	25
IDCC 1267 : De la pâtisserie .....	25
IDCC 1285 : Pour les entreprises artistiques et culturelles .....	25
IDCC 1286 : Des détaillants, détaillants-fabricants et artisans de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie.....	26
IDCC 1307 : De l'exploitation cinématographique .....	26
IDCC 1316 : Des organismes de tourisme social et familial.....	26
IDCC 1351 : Des entreprises de prévention et de sécurité .....	26
IDCC 1388 : De l'industrie du pétrole.....	26
IDCC 1396 : Pour les industries de produits alimentaires élaborés .....	27
<b>IDCC 1404 : Métropolitaine des entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention de monoculture de plaisance et activités connexes .....</b>	<b>27</b>
IDCC 1408 : Des entreprises du négoce et de distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers. ....	28
IDCC 1411 : De la fabrication de l'ameublement .....	28
IDCC 1412 : Des entreprises d'installation sans fabrication, y compris entretien, réparation, dépannage de matériel aéraulique, thermique, frigorifique et connexes .....	28
IDCC 1413 : Des salariés permanents des entreprises de travail temporaire .....	28

IDCC 1431 : Optique, Lunetterie de détail .....	28
IDCC 1483 : Commerce de détail de l'habillement et articles textiles .....	30
IDCC 1486 : Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils (SYNTEC).....	31
IDCC 1487 : Du commerce de détail de l'horlogerie bijouterie.....	31
IDCC 1499 : De la miroiterie, de la transformation et du négoce du verre.....	31
IDCC 1501 : Restauration rapide.....	32
IDCC 1504 : De la poissonnerie.....	32
IDCC 1505 : Commerce de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers .....	33
IDCC 1512 : De la promotion immobilière .....	33
IDCC 1516 : Des organismes de formation .....	33
IDCC 1517 : Commerce de détail non alimentaire : antiquités, brocante, galeries d'art, arts de la table, coutellerie, droguerie, équipement du foyer, bazars, commerces ménagers, modélisme, jeux, jouets, périnatalité et maroquinerie.....	33
IDCC 1518 : Des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires.....	34
IDCC 1527 : Immobilier, administrateurs de biens, sociétés immobilières, agents immobiliers.....	34
IDCC 1534 : Des entreprises de l'industrie et des commerces en gros des viandes .....	35
IDCC 1536 : Des distributeurs conseils hors domicile (distributeurs CHD).....	36
IDCC 1539 : Commerces de détail de papeterie, fourniture de bureau et informatique et de librairie.....	36
IDCC 1555 : De la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire .....	36
IDCC 1557 : Du commerce des articles de sports et d'équipements de loisirs .....	37
IDCC 1558 : Relative aux conditions de travail du personnel des industries céramiques de France.....	37
IDCC 1580 : De l'industrie de la chaussure et des articles chaussants .....	37
IDCC 1586 : De l'industrie de la salaison, charcuterie en gros et conserves de viandes .....	37
IDCC 1589 : Des mareyeurs-expéditeurs .....	37
IDCC 1596-1597 : Ouvriers employés par les entreprises du bâtiment .....	38
IDCC 1606 : Du bricolage (vente au détail en libre-service).....	39
IDCC 1607 : Des industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants modélisme et industries connexe .....	39
IDCC 1619 : Cabinets dentaires.....	39
IDCC 1621 : De la répartition pharmaceutique.....	40
IDCC 1631 : De l'hôtellerie de plein air .....	40
IDCC 1672 : Des sociétés d'assurances .....	40
IDCC 1686 : Commerces et services de l'audiovisuel, l'électronique de l'équipement ménager.....	40
IDCC 1702 : Des ouvriers de travaux publics.....	41
IDCC 1747 : Des activités industrielles de boulangerie et pâtisserie .....	41
IDCC 1760 : Des jardineries et graineteries.....	42
IDCC 1790 : Des espaces de loisirs, d'attractions et culturels .....	42

IDCC 1850 : Avocats salariés.....	42
IDCC 1875 : Des cabinets et cliniques vétérinaires .....	42
IDCC 1880 : Du négoce de l'ameublement .....	42
IDCC 1909 : Des organismes de tourisme .....	43
IDCC 1921 : Du personnel des huissiers de justice.....	43
IDCC 1947 : Du négoce de bois d'œuvre et de produits dérivés.....	43
IDCC 1951 : Des cabinets ou entreprises d'expertises en automobile .....	43
IDCC 1978 : Fleuristes, vente et services des animaux familiers.....	43
IDCC 1979 : Hôtels, Cafés, Restaurants.....	44
IDCC 1982 : Du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques.....	45
IDCC 1996 : De la pharmacie d'officine.....	45
IDCC 2002 : De la blanchisserie – teinturerie et nettoyage (blanchisserie, laverie, location de linge à sec, pressing et teinturerie) .....	46
IDCC 2021 : Du golf.....	46
IDCC 2098 : Des prestataires de services.....	46
IDCC 2121 : De l'édition.....	46
IDCC 2128 : De la mutualité.....	47
IDCC 2148 : Des télécommunications .....	47
IDCC 2149 : Des activités du déchet .....	47
IDCC 2198 : Des entreprises du commerce à distance.....	47
IDCC 2205 : Du Notariat.....	47
IDCC 2216 : Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaires.....	48
IDCC 2230 : Des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.....	49
IDCC 2247 : Des entreprises de courtage d'assurances et/ou de réassurances .....	49
IDCC 2272 : De l'assainissement et de la maintenance industrielle.....	49
IDCC 2329 : Cour de Cassation.....	49
IDCC 2332 : Des entreprises d'architecture .....	50
IDCC 2335 : Du personnel des agences générales d'assurances .....	50
IDCC 2412 : De la production de films d'animation .....	50
IDCC 2420-1843 : Cadres du bâtiment.....	51
IDCC 2511 : Du sport .....	52
IDCC 2528 : De travail des industries de la maroquinerie, articles de voyage, chasse sellerie, gainerie, bracelets en cuir.....	52
IDCC 2543 : Des cabinets ou entreprises de géomètres experts, géomètres topographes photogrammètres, experts-fonciers.....	52
IDCC 2564 : Des vétérinaires praticiens salariés .....	52
IDCC 2596 : Coiffure et Professions connexes .....	53
IDCC 2609 : ETAM du bâtiment .....	54
IDCC 2614 : Des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics .....	55

IDCC 2706 : Du personnel des administrateurs et des mandataires judiciaires .....	55
IDCC 2785 : Des sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et des offices de commissaires-priseurs judiciaires .....	56
IDCC 2931 : Des activités de marchés financiers .....	56
IDCC 2941 : De la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile .....	56
IDCC 3013 : De la librairie .....	56
IDCC 3032 : Esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie .....	56
IDCC 3043 : Des entreprises de propreté et services associés .....	57
IDCC 3109 : Des 5 branches industries alimentaires diverses .....	58
IDCC 3160 : Des associations de gestion et de comptabilité .....	58
IDCC 3168 : Des professions de la photographie .....	58
IDCC 3212 : Des cadres des travaux publics .....	58
IDCC 3213 : Des collaborateurs salariés des entreprises d'économistes de la construction et des métreurs-vérificateurs du 16 décembre 2015 .....	58
IDCC 3230 : Des employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres de la presse d'information spécialisée .....	59
IDCC 3239 : Des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile .....	59
IDCC 3243 : Des commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison .....	60
IDCC 3244 : Des professions réglementées auprès des juridictions .....	60
IDCC 3248 : De la métallurgie .....	60
IDCC 7001 : Des Coopératives et SICA bétail et viandes .....	60
IDCC 7010 : Des personnels des élevages aquacoles .....	60
IDCC 7012 : Concernant le personnel des Centres équestres .....	61
IDCC 7018 : Entreprises du paysage .....	61
IDCC 7024 : Production agricole et CUMA .....	62
IDCC 7025 : Entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers .....	63
EX. IDCC 8216 : Les exploitations viticoles de la Champagne délimitée .....	63
EX. IDCC 9111 : Les exploitations agricoles de la zone céréalière du département de l'Aude .....	64
EX. IDCC 9112 : Départementale des exploitations agricoles de la zone viticole de l'Aude .....	64
EX. IDCC 9131 : Des exploitations agricoles des Bouches-du-Rhône .....	65
EX. IDCC 9301 : Des ouvriers et employés des exploitations agricoles du Gard .....	66
EX. IDCC 9302 : Des cadres d'exploitations agricoles du Gard .....	67
EX. IDCC 9331 : Des exploitations agricoles de la Gironde .....	67
EX. IDCC 9341 : Des exploitations agricoles de l'Hérault .....	68
EX. IDCC 9661 : Des exploitations viticoles, maraîchères, arboricoles, horticoles et de pépinières des Pyrénées-Orientales .....	69

## **Légende :**

Niveau 1 : Suivi des grilles hiérarchiques

Niveau 2 : Suivi des conventions collectives

 : Non concerné

## IDCC 0016 : Des transports routiers et activités auxiliaires du transport

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL				
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui					
DUREE DE TRAVAIL	CADRES	FORFAIT ANNUEL EN JOURS		Oui	AUTO				
	COMMERCIAUX ITINERANTS NON CADRE	FORFAIT ANNUEL EN HEURES		Oui	AUTO				
	HEURES D'ACCOMPAGNEMENT	DONT HEURES D'ACCOMPAGNEMENT		Oui	SAISIE				
	HEURES D'EQUIPAGE	DONT HEURES D'EQUIPAGE		Oui	SAISIE				
	HEURES D'EQUIVALENCE	HEURES D'EQUIVALENCE FIXES A 125%		Oui	SAISIE				
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES MAJOREES A 125% HEURES MAJOREES A 150%		Oui	SAISIE				
	HEURES DE NUIT	HEURE PRIME NUIT (REMUNEREE SUR 20% DE LA VALEUR DU COEF 150 M) AVEC MAJORATION 5% PRIME DE NUIT - SI H NUIT > 50 H		Oui	SAISIE				
	HEURES DE DIMANCHE	INDEMNITE DIMANCHE TRAVAILLES - TRANSPORT SANITAIRE INDEMNITE DIMANCHE TRAVAILLES < 3 HEURES et >= 3 HEURES (TRAN_VOYAGEURS/TRAN_MARCHANDISES/TRAN_DEMENAGEMENT)		Oui	SAISIE				
	HEURES JOURS FERIES	INDEMNITE JF TRAVAILLES < 3 HEURES et >= 3 HEURES (TRAN_VOYAGEURS/TRAN_MARCHANDISES/TRAN_DEMENAGEMENT)		Oui	SAISIE				
	TEMPS PARTIEL	HEURES COMPLEMENTAIRES A 110%		Oui	SAISIE				
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	<b>25 GRILLES DE SALAIRES EN FONCTION DU STATUT ET DES SOUS SECTEURS</b>	Oui	Oui	AUTO				
		SALAIRES MINIMA OUVRIERS SEDENTAIRES TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES ET ACTIVITES AUXILIAIRES							
		SALAIRES MINIMA OUVRIERS ROULANTS TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES ET ACTIVITES AUXILIAIRES							
		SALAIRES MINIMA OUVRIERS ROULANTS COURTE DISTANCE TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES ET ACTIVITES AUXILIAIRES							
		SALAIRES MINIMA OUVRIERS ROULANT LONGUE DISTANCE TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES ET ACTIVITES AUXILIAIRES							
		SALAIRES MINIMA OUVRIERS SEDENTAIRES DEMENAGEMENT							
		SALAIRE MINIMA OUVRIERS ROULANTS COURTE DISTANCE DEMENAGEMENT							
		SALAIRES MINIMA OUVRIERS ROULANTS LONGUE DISTANCE DEMENAGEMENT							
		SALAIRES MINIMA OUVRIERS SEDENTAIRE ET ROULANTS TRANSPORT VOYAGEURS							
		SALAIRES MINIMA PERSONNEL AMBULANCIER BAREME GENERAL							
		SALAIRES MINIMA PERSONNEL AMBULANCIER DEPARTEMENT DE LA REUNION							
		SALAIRES MINIMA A L'EMBAUCHE DANS LES ENTREPRISES DE PRESTATIONS LOGISTIQUES							
		SALAIRES MINIMA APRES 6 MOIS DANS LES ENTREPRISES DE PRESTATIONS LOGISTIQUES							
		SALAIRES MINIMA EMPLOYES TRANSPORT MARCHANDISES ET ACTIVITES AUX.							
		SALAIRES MINIMA TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE TRANSPORT MARCHANDISES ET ACTIVITES AUXILIAIRES							
		SALAIRES MINIMA EMPLOYES DES ENTREPRISES DE DEMENAGEMENT							
		SALAIRES MINIMA DES TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE DES ENTREPRISES DE DEMENAGEMENT							
		SALAIRES MINIMA EMPLOYES TRANSPORT ROUTIER VOYAGEURS							
		SALAIRES MINIMA DES TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE TRANSPORT ROUTIER VOYAGEURS							
		SALAIRES MINIMA A L'EMBAUCHE DES EMPLOYES DES ENTREPRISES DE PRESTATIONS LOGISTIQUES							
		SALAIRES MINIMA APRES 6 MOIS DANS LES ENTREPRISES DE PRESTATIONS LOGISTIQUES							
		SALAIRES MINIMA DES TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE DES ENTREPRISES DE PRESTATIONS LOGISTIQUES							
		SALAIRES MINIMA CADRES TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES ET ACTIVITES AUX.							
		SALAIRES MINIMA CADRES ENTREPRISES DEMENAGEMENT							
		SALAIRES MINIMA CADRES TRANSPORT DE VOYAGEURS							
		SALAIRES MINIMA CADRES ENTREPRISES DE PRESTATIONS LOGISTIQUES							
		REMUNERATION DES APPRENTIS				BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO
		REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION				CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	NON		
		PRIMES				PRIME ANCIENNETE			Oui
PRIME HABILLAGE/DESHABILLAGE - TRANSPORT SANITAIRE				Oui	SAISIE				
PRIME 13EME MOIS OUVRIERS ET ETAM - TRANSPORT VOYAGEURS				Oui	SAISIE				
CONGES PAYES	INDEMNITE 4/30EME DE CP VERSES			Oui	SAISIE				
	INDEMNITE CP AJOUTEE DANS BASE RETRAITE/PREVOYANCE			Oui	SAISIE				
FRAIS PROFESSIONNELS	GESTION DE L ABATTEMENT DE 20% POUR LES FRAIS PROFESSIONNELS (CHOIX AU SALARIE)			Oui	AUTO				

## IDCC 0016 : Des transports routiers et activités auxiliaires du transport (Suite)

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	INDEMNITES	INDEM. REPAS LIEU TRAVAIL		Oui	SAISIE
		INDEM. REPAS HORS LOCAUX		Oui	SAISIE
		INDEM. REPAS RESTAURANT		Oui	SAISIE
		INDEMNITE REPAS UNIQUE (Tarifs France et Etranger)		Oui	SAISIE
		INDEMNITE REPAS UNIQUE "NUIT" (Tarifs France et Etranger)		Oui	SAISIE
		INDEMNITE CASSE-CROUTE (Tarifs France et Etranger)		Oui	SAISIE
		INDEMNITE SPECIALE (Tarifs France et Etranger)		Oui	SAISIE
		INDEMNITE GRAND DEPLACEMENT 1 repas + 1 découcher (Tarifs France et Etranger)		Oui	SAISIE
		INDEMNITE GRAND DEPLACEMENT 2 repas + 1 découcher (Tarifs France et Etranger)		Oui	SAISIE
		INDEMNITE CHAMBRE ET PETIT DEJEUNER (Tarifs France et Etranger)		Oui	SAISIE
		INDEMNITE LANGUES ETRANGERES		Oui	SAISIE
		INDEMNITE REPOS JOURNALIER (Tarifs France et Etranger)		Oui	SAISIE
		REPAS CONVENTIONNEL TRANSPORT SANS JUSTIFICATIFS(Tarifs France et Etranger)		Oui	SAISIE
		REMBOURSEMENT DE FRAIS VRP - REMBOURSEMENT DE FRAIS VRP - ABATTEMENT		Oui	SAISIE
		GARANTIE ANCIENNETE		Oui	AUTO
		GARANTIE MENSUELLE D'AMPLITUDE CONDUCTEURS LONGUE DISTANCE		Oui	SAISIE
		INDEMNITE REPOS COMPENSATEUR	Oui		
				SAISIE	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL OUVRIERS EMPLOYES		Oui	AUTO
		MAINTIEN CONVENTIONNEL TAM (Groupe 1 à 5)		Oui	AUTO
		MAINTIEN CONVENTIONNEL TAM (Groupe 6 à 8) ET CADRES		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME: <b>CARCEPT</b> REPARTITION 50% EMPLOYEURS ET 50% SALARIE		Oui	AUTO
		LIGNES SPECIFIQUES : TAUX PEUVENT ETRE DIFFERENTS A CEUX PRECONISES PAR L'AGIRC-ARRCO - retraite transport T1 / T2 NON CADRE - AMA - CADRE - retraite transport T1 / T2 - Maintien TPS PLEIN NON CADRE - AMA - CADRE		Oui	AUTO
	PREVOYANCE OBLIGATOIRE	CONGE DE FIN D'ACTIVITE ORGANISMES : <b>AGECFA-VOYAGEURS (Transport Voyageurs) / FONGECFA-TRANSPORT (Transport Marchandises, Déménagement)</b> REPARTITION 60% EMPLOYEUR ET 40% SALARIE POUR CONDUCTEURS VOYAGEURS A TEMPS PARTIEL, SEULE LA PART EMPLOYEUR EST DUE.		Oui	AUTO
		INVALIDITE DECES NON CADRE ORGANISME : <b>CARCEPT PREVOYANCE</b> LE TRANSPORT SANITAIRE N'EST PAS CONCERNE PAR LES DISPOSITIONS DE LA CCN		Oui	AUTO
		RISQUE INAPTITUDE A LA CONDUITE ORGANISME : <b>IPRIAC</b> REPARTITION 60% EMPLOYEUR (0,90%)ET 40% SALARIE (0,60%) LIMITEE A LA TB		Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR: <b>CARCEPT PREVOYANCE</b> BENEFICIAIRES : TOUS LES SALARIES COTISATION % PMSS REPARTITION 50% EMPLOYEUR ET 50% SALARIE FRAIS SANTE OBLIGATOIRE TRANSPORT		Oui	AUTO
	FRAIS DE SANTE				

**IDCC 0018 : De l'industrie textile**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 0029 : Des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Non	Oui	

Absence de grille étendue.

**IDCC 0043 : Des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

**IDCC 0044 : Des industries chimiques et connexes**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 0086 : De travail des cadres, techniciens et employés de la publicité française**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 0087 : Relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	GRILLES SALAIRE MINIMA REGIONALES Pas de valeurs à renseigner au niveau national car les salaires minima sont définis au niveau régional. 1 GRILLE PAR REGION	Oui	Oui	

## IDCC 0135 : Relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	GRILLES SALAIRE MINIMA REGIONALES Pas de valeurs à renseigner au niveau national car les salaires minima sont définis au niveau régional. 1 GRILLE PAR REGION	Oui	Oui	

## IDCC 0158 : Du travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			
		ADMINISTRATIF, COMMERCIAL ET TECHNIQUE			

## IDCC 0176 : De l'industrie pharmaceutique

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 0184 : De travail du personnel des imprimeries de labour et des industries graphiques

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 0211 : Des cadres des industries de carrières et matériaux**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 0247 : Des industries de l'habillement**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		OUVRIERS			
		TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

**IDCC 0292 : De la plasturgie**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 0405 : Relative aux établissements médico-sociaux de l'union intersyndicale des secteurs sanitaires et sociaux**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Non	Oui	

Absence de grille étendue.

**IDCC 0478 : Des sociétés financières**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Non	Oui	

Absence de grille étendue.

**IDCC 0489 : Pour le personnel des industries de cartonnage**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 0493 : Des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL / REGIME AGRICOLE		Oui	
CONGES PAYES	CONGE SUP ANCIENNETE	CP ANCIENNETE A 10ANS, 20ANS, 25ANS ET 30ANS		Oui	AUTO
DUREE DE TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	PAS DE PARTICULARITE			
		MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43E HEURE		Oui	SAISIE
		MAJORATION DE 50% AU DELA DE LA 43E HEURE		Oui	SAISIE
	HEURES COMPLEMENTAIRES	MAJORATION DE 20%			
	TRAVAIL JOUR FERIE	MAJORATION EN FONCTION DU TRAVAIL HABITUEL OU OCCASIONNEL			
	TRAVAIL LE DIMANCHE	MAJORATION EN FONCTION DU TRAVAIL HABITUEL OU OCCASIONNEL		Oui	SAISIE
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EN FONCTION DES POSITIONS CONVENTIONNELLES	Oui	Oui	AUTO
	REMUNERATION DES APPRENTIS	APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION -26 ANS	Oui	Oui	AUTO
	GRATIFICATION ANNUELLE	CONDITION D'UN AN D'ANCIENNETE		Oui	AUTO
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	CADRES ET NON CADRES		Oui	AUTO
	PREVOYANCE	TAUX NON FIXES PAR LA CONVENTION		Oui	AUTO
	FRAIS DE SANTE	TAUX NON FIXES PAR LA CONVENTION		Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	POSITIONS CONVENTIONNELLES		Oui	AUTO

La partie de l'avenant lié à la Champagne viticole n'est pas implémentée à ce jour.

## IDCC 0500 : Des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES			
		AGENTS DE MAITRISE	Oui	Oui	
		CADRES			

## IDCC 0538 : Du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS, OUVRIERS SPECIALISES, OUVRIERS QUALITE, OUVRIERS ENCADREMENT	MANUTENTION NETTOYAGE	Oui	Oui

## IDCC 0567 : De la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	Ouvriers et employés			
		Agents de maîtrise	Oui	Oui	
		Cadres et cadres débutants			

## IDCC 0573 : Commerces de gros

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
CONGES ET JOURS FERIÉS	JOURS FERIÉS	HEURES MAJOREES A 10% ET A 15% (SECTEUR SURGELES)		Oui	SAISIE	
	CET	HEURES EXCEPTIONNELLES MAJOREES A 100%		Oui	SAISIE	
DUREE DU TRAVAIL	HEURES DIMANCHE	HEURES MAJOREES A 10% ET A 15% (SECTEUR SURGELES)		OUI	SAISIE	
		HEURES EXCEPTIONNELLES MAJOREES A 100%		Oui	SAISIE	
	HEURES NUIT	HEURES MAJOREES A 10% ET A 15% (SECTEUR CONFISERIE CHOCO. BISCUIT...)		Oui	SAISIE	
		HEURES EXCEPTIONNELLES MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE	
	FORFAIT ANNUEL EN HEURES	INDEMNITE 1,5 TAUX HORAIRE DE BASE		Oui	SAISIE	
FORFAIT ANNUEL EN JOURS			Oui	AUTO		
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	DECLASSEMENT : INDEMNITE TEMPORAIRE DEGRESSIVE	DECLASSEMENT D UN SALAIRE : % DE DIFFERENCE ENTRE ANCIEN ET NOUVEAU SALAIRE PENDANT 4 ANS		NON		
	REMPLACEMENT TEMPORAIRE DANS UN POSTE	INDEMNITE A PARTIR 1 MOIS LIMITEE A 3 MOIS		NON		
	SUPERIEUR					
	SALAIRES SECTEUR SURGELES	REMUNERATION + 4% POUR TRAVAIL AU FROID		NON		
	GARANTIE ANNUELLE DE REMUNERATION SECTEUR ALIMENTAIRE	ANCIENNETE >1AN - MAJO + 2% SUR SALAIRE		NON		
	GARANTIE ANCIENNETE SECTEUR NON ALIMENTAIRE	ANCIENNETE > 4 ANS + 5%, 8 ANS +9%, 12ANS + 13% APRES 16ANS +17%	Oui	Oui	AUTO	
	SALAIRES MINIMAS HORS SECTEUR CONFISERIE CHOCO BISCUIT	GRILLE PROGRESSIVE NIVEAU/ECHELON/% PROGRESSION	Oui	Oui		
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE MAL / AT / MP	OUV /EMP : MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO	
		TAM : MAL/AT : MAINTIEN LEGAL > 1 A 3ANS				
		TAM : MAL MAINTIEN A 100% PENDANT 2 MOIS ET AT PENDANT 2,5 MOIS , 3 ANS > ANCIENNETE > 4EME INCLUSE				
		MAL/AT MAINTIEN A 100% DURANT TOUTE LA CARRIERE, SEUL LE NOMBRE DE MOIS MAINTENU CHANGE EN FONCTION DES PALIERS ANNUELS ETABLIS				
		CADRE : MAL : MAINTIEN LEGAL 1AN > ANCIENNETE > 3 ANS (OU 2ANS COMME CADRE)				
	AT : MAINTIEN A 100% PENDANT 4 MOIS, 1AN > ANCIENNETE > 4 ANS INCLUS					
		MAINTIEN A 100% PENDANT 5 MOIS, 5ANS > ANCIENNETE > 9 ANS INCLUS. MAINTIEN A 100% PENDANT 7 MOIS, ANCIENNETE > 9 ANS INCLUS.				
	MATERNITE	CADRE : INDEMNITE DE 75% DU SALAIRE PENDANT LES 4 <sup>ES</sup> SEMAINES DU CONGE LEGAL		NON		
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	SECTEUR SURGELES : ORGANISMES ISICA, TAUX INFERIEURS AUX TAUX LEGAUX (NON ETENDU)		NON		
		ORGANISME NON DESIGNÉ SECTEUR NON ALIMENTAIRE		Oui	AUTO	
			AM/TECH 60% EMPLOYEUR 40% SALARIE			
	REGIME DE PREVOYANCE	ORGANISMES ASSUREURS AU CHOIX AU CONTRAT NATIONAL : AG2R PREV, IONIS PREV (APRIONIS), URRPIMMEC (MM)		Oui	SAISIE	
		NON CADRE				
COTIS SUPPLEMENTAIRE EMPLOYEUR LIEE AU CONTRAT NATIONAL DE REFERENCE CHOISI			NON			
		INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL : ANCIENNETE < 1AN A COMPTER DU 61E JOUR D ARRET CONTINU		Oui	SAISIE	
	FRAIS DE SANTE	RAS		Oui	SAISIE	

## IDCC 0627 : Départementale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics de La Réunion

Voir synthèse 2609-2707 Bâtiment ETAM

## IDCC 0635 : Du négoce en fournitures dentaires

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 0637 : Des industries et du commerce de la récupération**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 0673 : De la fourrure**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 0675 : Des maisons à succursales de vente au détail d'habillement**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

**IDCC 0706 : Du personnel de la reprographie**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 0715 : Des instruments à écrire et des industries connexes**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 0733 : Des détaillants en chaussure**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		PERSONNEL DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 0749 : Départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de la Martinique

Voir synthèse 1596-1597 Bâtiment ouvriers (p.34-35)

## IDCC 0759 : Des pompes funèbres

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS ET EMPLOYES	Oui	Oui	
		TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 0771 : Départementale des ingénieurs assimilés et cadres du bâtiment et des travaux publics de La Réunion

Voir synthèse 2609-2707 Bâtiment ETAM (p.49-50)

## IDCC 0783 : Centres d'hébergement et de réadaptation sociale

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		CADRES			

## IDCC 0787 : Des cabinets d'experts-comptables et Commissaires aux comptes

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
DUREE DE TRAVAIL	CADRES	FORFAIT ANNUEL EN JOURS		Oui	AUTO	
		FORFAIT ANNUEL EN HEURES		Oui	AUTO	
	HEURES	MAJORATION AU-DELA DE LA 39EME HEURE; DISPOSITIONS LEGALES			Oui	SAISIE
		MAJORATION DE 10% DE LA 36EME A 39EME HEURE			Oui	SAISIE
		MAJORATION DE 25% DE LA 39EME A 43EME HEURE			Oui	SAISIE
		MAJORATION DE 50% AU-DELA DE LA 43EME HEURE			Oui	SAISIE
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 110%			Oui	SAISIE
	TEMPS PARTIEL	HEURES COMPLEMENTAIRES A 110% NON EXONEREES			Oui	SAISIE
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 120%			Oui	SAISIE
HEURES COMPLEMENTAIRES A 120% NON EXONEREES			OUI	SAISIE		
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	2 GRILLES EN SALAIRE MINIMA ANNUEL :	Oui	Oui		
		EXPERTS COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES	Oui	Oui		
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO	
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non		
PRIMES	ANCIENNETE	PRIME ANCIENNETE : CALCULEE SUR LA VALEUR DU POINT VERSEE EN CAS DE SUSPENSION DU CONTRAT AVEC MAINTIEN DE LA REMUNERATION AINSI QU'EN CAS D'ABSENCES NON REMUNEREES INFÉRIEURE OU EGALE A 6 JOURS OUVRABLES SUR UN MOIS CIVIL (ABSENCES FRACTIONNEES OU NON). NON VERSEE EN CAS DE MALADIE SI LE SALAIRE BENEFICIE DU REGIME PREVOYANCE CAR INCLUSE DANS LA BASE DE CALCUL IJSS PRORATISATION POUR SALAIRES TEMPS PARTIELS	Oui	Oui	AUTO	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO	
	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN, TAUX PRECONISE PAR L'AGIRC-ARRCO				

RETRAITE COMPL ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE		AFFILIATION AU REGIME DE RETRAITE DES CADRES POUR LES STAGIAIRES DU STATUT CADRE	Oui	AUTO	
		CAVEC : CAISSE DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE OBLIGATOIRE DES EXPERTS COMPTABLES INSCRITS A LA COMPAGNIE. COTISATION FORFAITAIRE ANNUELLE PAYABLE AU TRIMESTRE MAIS MISE EN PLACE MENSUELLEMENT. REPARTITION 60% EMPLOYEUR ET 40% SALARIE 2 CLASSES DE COTISATION COUD	Oui	AUTO	
		SI MOTIF DE DEPART GESTION DU PRORATA POUR LE CALCUL DE LA COTISATION CAVEC	Oui	AUTO	
		SI MULTI EMPLOYEURS GESTION DU PRORATA POUR LE CALCUL DE LA COTISATION CAVEC	Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	PAS D'ORGANISME ASSUREUR DESIGNE PAR LA CCN TAUX NE SONT PAS FIXES PAR LA CCN NON PLUS			
FRAIS DE SANTE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN				
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES	Oui	Oui	AUTO

## IDCC 0802 : De la distribution des papiers-cartons commerces de gros pour les ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS ET EMPLOYES			
		TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE	Oui	Oui	
		INGENIEURS ET CADRES			

## IDCC 0804 : VRP

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL REGIME AGRICOLE		Oui	
CONGES ET JOURS FERIES	CONGES PAYES	INDEMNITE DE CP : ABATTEMENT SI CALCULEE SUR LA TOTALITE DE LA REMUNERATION PERCUE LORS DE LA PERIODE DE REFERENCE		Oui	AUTO
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRE MINIMA	ABSENCE DE GRILLE DE SALAIRES DANS LA CONVENTION			
	REMUNERATION VRP MULTICARTE	COMMISSIONS		Oui	SAISIE
	REMUNERATION VRP EXCLUSIF	REMUNERATION MINIMALE FORFAITAIRE		Oui	AUTO
		SALAIRE FIXE		Oui	SAISIE
	FRAIS PROFESSIONNELS	COMMISSIONS		Oui	SAISIE
RETRAITE COMPLEMENTAIRE, REGIME PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE/SUPPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE POUR LES VRP EXCLUSIF NON CADRES ET VRP MULTICARTE < PSS ORGANISME MALAKOFF MEDERIC ARRCO		Oui	AUTO
		RETRAITE COMPLEMENTAIRE POUR LES VRP EXCLUSIF CADRES ET VRP MULTICARTE > PSS ORGANISME MALAKOFF MEDERIC AGIRC			
	FRAIS DE SANTE	AUCUNE DISPOSITION DANS LA CCN			
	PREVOYANCE	ORGANISME MALAKOFF MEDERIC		Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	ABSENCE GRILLE DE SALAIRES DANS LA CONVENTION			

## IDCC 0843 : Boulangerie - Pâtisserie

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
CONGES ET JOURS FERIES	NIVEAU NATIONAL	PAS DE PARTICULARITE		OUI	
	SPECIFICITES LOCALES	LOIRE-ATLANTIQUE, LOIRET,SOMME, LOT ET GARONNE		OUI	
DUREE DU TRAVAIL	TRAVAIL A TEMPS PARTIEL	HEURES COMPLEMENTAIRES :HEURES MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES SUPPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE
		HEURES SUPPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 50%		Oui	SAISIE
	HEURES DIMANCHE	HEURES DIMANCHES MAJOREES : A 10%		Oui	SAISIE
		HEURES DIMANCHES MAJOREES : A 20%		Oui	SAISIE
		HEURES DIMANCHES MAJOREES : A 25%		Oui	SAISIE
		HEURES DIMANCHES MAJOREES : A 30%		Non	
	HEURES DE NUIT	HEURES DE NUIT MAJOREES : A 25%		Oui	SAISIE
	EXTRA (TRAVAIL SUR 6 JOURS)	8EME HEURE MAJOREE : A 25%		Non	
		A PARTIR 9EME HEURE MAJOREE : A 50%		Non	
(TRAVAIL DE 1 A 21 JOURS)	MAJORATION SUPPLEMENTAIRE SALAIRE : A 20%		Non		
	219e <FORFAIT JOUR < 250e jour MAJORATION : A 10%		Non		
CADRES AU FORFAIT ANNUEL JOUR	251e <FORFAIT JOUR < 282e jour MAJORATION : A 15%		Non		
			Non		
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES NIVEAU NATIONAL	INDEMNITES POUR FRAIS PROFESSIONNELS	INDEMNITE JOURNALIERE		Oui	SAISIE
	PRIME DE FIN D ANNEE	MIN ANCIENNETE >1AN + CONDITIONS DE PRESENCE		Oui	AUTO
	REMUNERATION CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	REMUNERATIONS DES TUTEURS	PRIME BRUTE MENSUELLE		Oui	SAISIE
	SALAIRES MINIMAS	NON CADRE, MINIMA HORAIRE		Oui	
ENCADREMENT, MINIMA ANNUEL			Oui		
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES NIVEAU PARTICULARITES LOCALES HORS SALAIRES MINIMAS	BOUCHES DU RHONE (Département)	PRIME TRANSPORT AU PERSONNEL TRAVAILLANT A LA FABRICATION		Oui	SAISIE
		PRIME DE FIN D ANNEE 4% SALAIRE BRUT ANNUEL AVEC ACOMPTE DE 50%		Oui	SAISIE
		PRIME ASSUIDITE EXCEPTIONNELLE POUR LES APPRENTIS, MONTANT FIXE		Oui	SAISIE
		SALAIRES MINIMAS SPECIFIQUES NON CADRE		Non	
	EURE (Département)	APPRENTI - REMUNERATION LEGALE MAJOREE DE 10% SUR CHAQUE TRANCHE		Non	
		SALAIRES MINIMA SPECIFIQUES - NON CADRE		Non	
	IDF (Région)	PRIME SI ANCIENNETE >=5 ANS TOUS LES 5 ANS		Oui	SAISIE
		SALAIRES MINIMA SPECIFIQUES - NON CADRE		Non	
		SALAIRES MINIMA SPECIFIQUES - CADRE		Non	
	INDRE ET LOIRE (Département)	INDEMNITE POUR FRAIS PROFESSIONNELS		Oui	SAISIE
		PRIME ANCIENNETE		Oui	SAISIE
		PRIME DE DOUCHE - OUVRIERS- BOULANGERS ET PATISSIERS		Oui	SAISIE
		INDEMNITE VISITE MEDICALE HORS TEMPS DE TRAVAIL		Oui	SAISIE
	LOIRE ATLANTIQUE (Département)	INDEMNITE FRAIS PROFESSIONNELS OUVRIERS-BOULANGIER NON NOURRIS, APPRENTIS ET OUVRIERS PATISSIERS NON NOURRIS ET NON LOGES		Oui	SAISIE
		INDEMNITE FRAIS PROFESSIONNELS LE PERSONNEL NON NOURRI ET NON LOGES		Oui	SAISIE
	LOIRET (Département)	PRIME VACANCES JUILLET ET AOUT			
		PRIMES POUR LES BOULANGERS		Oui	SAISIE
		PRIME VERSEE POUR LES PATISSIERS POUR LE MOIS TRAVAILLE		Oui	SAISIE
		PRIME DE TRANSPORT OUVRIERS ET PATISSIERS		Oui	SAISIE
		INDEMNITE VISITE MEDICALE		Oui	SAISIE
RHONE (Département)	INDEMNITE 1,5 X MINIMUM GARANTIE POUR LES JOURS TRAVAILLES POUR APPRENTIS - APPRENTIS BOULANGERS ET PATISSIERS		Oui	SAISIE	
	PRIME VACANCES POUR LE PERSONNEL DE BOULANGERIE ET BOULANGERIE-PATISSERIE		Oui	SAISIE	
SAONE ET LOIRE (Département)	INDEMNITE FRAIS PROFESSIONNELS :SALARIE TRAVAILLANT LA NUIT ET LA JOURNEE CONTINUE		Oui	SAISIE	
	PRIME MENSUELLE DE REMBOURSEMENT FRAIS DE TRANSPORT		Oui	SAISIE	
	PRIME TRAVAUX PENIBLES POUR OUVRIERS-BOULANGERS		Oui	SAISIE	
SOMME	INDEMNITE CHOU BLANC		Oui	SAISIE	
	INDEMNITE FRAIS PROFESSIONNELS SPECIAUX		Oui	SAISIE	
	INDEMNITE VISITE MEDICALE OUVRIER		Oui	SAISIE	
VAUCLUSE	REMUNERATION MINIMALE FIXEE EN % DU SMIC POUR LES JEUNES PREPARANT UN BREVET PROFESSIONNEL BOULANGER		Non		
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MALADIE > 45 JOURS INDEMNISATION 90% A PARTIR DU 4e JOUR PENDANT 180 JOURS MALADIE < 45 JOURS INDEMNISATION 90% A PARTIR DU 8e JOUR PENDANT 180 JOURS		Oui	AUTO
	AT-MP	INDEMNISATION 100 % DU 1er JOUR PENDANT 180 JOURS		Oui	AUTO
RETRAITE COMPLEMENTAIRE, REGIMES DE PREVOYANCE ET DE FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME ASSUREUR : AG2R (anciennement UGRR ISICA ARRCO - URGC AGIRC) PERSONNEL ENCADRANT		Oui	SAISIE
		ORGANISME ASSUREUR : ARRCO - AGIRC PERSONNEL DE FABRICATION (2/3 EMPLOYEUR ET 1/3 SALARIE) SALARIE AUTRE QUE PERSONNEL DE FABRICATION (50% / 50%)			
	PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR : AG2R(anciennement ISICA PREVOYANCE) : GARANTIE MAINTIEN SALAIRE ET GESTION DELEGUEE PAR OCIRP : LA RENTE EDUCATION		Oui	SAISIE
		AG2R PREVOYANCE : GESTION DE FONDS DE PEREQUATION ET DU FAPS PERSONNEL NON CADRE PERSONNEL CADRE - PARTICULARITE SUR LE DECES			
FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR : AG2R PREVOYANCE		Oui	SAISIE	
	TOUS LES SALAIRES 50% EMPLOYEUR ET 50% SALAIRES D'UN % DU PMSS IDEM POUR L'ALSACE-MOSELLE AVEC UN % DU PMSS DIFFERENT		Oui	SAISIE	
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES	Oui	Oui	AUTO

**IDCC 0897 : Des services de santé au travail interentreprises**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 0915 : Des entreprises d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 0925 : Des ingénieurs et cadres de la distribution des papiers et cartons, commerce de gros**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS ET EMPLOYES	Oui	Oui	
		TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE			
		INGENIEURS ET CADRES			

**IDCC 0953 : De la charcuterie de détail**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS ET EMPLOYES	Oui	Oui	
		AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

**IDCC 0959 : Des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	PERSONNEL D'ENTRETIEN	Oui	Oui	
		PERSONNEL DE SECRETARIAT			
		PERSONNEL INFORMATICIEN			
		PERSONNEL QUALITICIEN			
		PERSONNEL INFIRMIER			
		PERSONNEL TECHNIQUE : A,B,C			
		CADRES			

**IDCC 0992 : Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Boucherie hippophagique, triperie, commerces de volailles et gibiers**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL REGIME AGRICOLE		Oui		
DUREE DE TRAVAIL	CADRES	FORFAIT ANNUEL EN JOURS		Oui	AUTO	
	TRAVAIL DE NUIT	NBRE HEURE DE TRAVAIL DE NUIT		Oui	SAISIE	
		TRAVAIL DE NUIT - PRIME 25% TAUX HORAIRE		Oui	AUTO	
		PAS DE PARTICULARITE				
		MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43E HEURE		Oui	SAISIE	

	HEURES SUPPLEMENTAIRES	MAJORATION DE 50% AU DELA DE LA 43E HEURE	Oui	Oui	SAISIE
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	UNE SEULE GRILLE NIVEAU I A VII	Oui	Oui	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	PRIME DE FIN D ANNEE	MONTANT MINIMUM DE 1,2% DE LA REM BRUTE ANNUELLE VERSE EN DECEMBRE		Oui	AUTO
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISMES UTILISES : HUMANIS OU AG2R LA MONDIALE EN FONCTION DE CELUI DONT ILS DEPENDENT 2 TRANCHES DE REMUNERATION : T1 ≤ 1 PSS et T2 > 1 ET ≤ 8 PSS 2 TAUX DE COTISATION (= TX DE CALCUL DE POINTS * % TX D'APPEL) REPARTITION 40% SALAIRE - 60% EMPLOYEUR		Oui	AUTO
		LIGNES SPECIFIQUES : TAUX SUPERIEURS A CEUX PRECONISES PAR L'AGIRC- ARRCO - retraite boucherie TA NON CADRE / TA CADRE - retraite boucherie TA NON CADRE / TA CADRE - Maintien TPS PLEIN		Oui	AUTO
	PREVOYANCE	ORGANISMES ASSUREURS: - APGIS POUR SALARIES NON CADRES CONCERNANT GARANTIES INCAPACITE DE TRAVAIL / INDEM. DE DEPART RETRAITE / DECES - INVALIDITE ABSOLUE ET DEFINITIVE - OCIRP POUR SALARIES NON CADRES ET CADRES CONCERNANT LES RENTES EDUCATIONS ET DE CONJOINT		Oui	AUTO
		ORGANISME QUI GERE LA PREVOYANCE : APGIS PROFILS PREVOYANCE OCIRP NC ET CADRES + PREVOYANCE SUPPLEMENTAIRE CADRE AFFECTES A L ORGANISME APGIS		Oui	AUTO
	FRAIS DE SANTE	PAS DE MUTUELLE OBLIGATOIRE CAR AVENANT NON ETENDU		Non	
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR NIVEAUX	Oui	Oui	AUTO

## IDCC 0993 : Des prothésistes dentaires et des personnels des laboratoires de prothèse dentaire

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1000 : Avocats et de leur personnel

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
DUREE DE TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES SUPPLEMENTAIRES MAJOREES 10%, 15%, 25% ET 50%		Oui	SAISIE
	HEURES COMPLEMENTAIRES	HEURES COMPLEMENTAIRES MAJOREES 10%		Oui	SAISIE
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRE MINIMA	GRILLES DE SALAIRE MINIMA	Oui	Oui	SAISIE
	ANCIENNETE	CP SUPPLEMENTAIRES POUR ANCIENNETE	Oui	Oui	
		PRIME D'ANCIENNETE		Oui	Oui
		PRIME DE 13EME MOIS		Oui	AUTO

	PRIME	PRIME ENADEP	Oui	Oui	
		GRATIFICATION STAGIAIRE	Oui	Oui	
MALADIE, MATERNITE ET ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPLEMENTAIRE, REGIME PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE/SUPPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	ORGANISME HUMANIS.		Oui	AUTO
		RETRAITE SUPPLEMENTAIRE : NON CADRE		Oui	
		RETRAITE SUPPLEMENTAIRE : CADRE			
	FRAIS DE SANTE	AUCUNE DISPOSITION DANS LA CCN			
	PREVOYANCE	ORGANISME CREPA		Oui	AUTO
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CCN	PARITARISME		Oui	AUTO
FORMATION	FORMATION PROFESSIONNELLE			Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR NIVEAUX	Oui	Oui	AUTO

## IDCC 1043 : Des gardiens, concierges et employés d'immeubles

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Non	Oui	

Absence de grille étendue.

## IDCC 1077 : Des entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1090 : Commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et motocycle et des activités connexes

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
CONGES ET JOURS FERIES	ANCIENNETE	CONGES PAYES SUPPLEMENTAIRES	Oui	Oui	SAISIE	
DUREE DU TRAVAIL	DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS INHABITUELS	REPOS COMPENSATEUR DE 25%		Oui	SAISIE	
		INDEMNITE DE 25%		Non		
	TEMPS PARTIEL	COMPLEMENT D'HEURES : HEURES MAJOREES A 10%		Oui	Oui	SAISIE
		COMPLEMENT D'HEURES : HEURES MAJOREES A 25%		Oui	Oui	SAISIE
		HEURES COMPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 10%		Oui	Oui	SAISIE
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES COMPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 25%		Oui	Oui	SAISIE
		HEURES SUPPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 50%		Oui	Oui	SAISIE
	HEURES CHOISIES	HEURES CHOISIES : HEURES MAJOREES A 30% (8 PREMIERES)		Non		
		HEURES CHOISIES : HEURES MAJOREES A 50% (LES SUIVANTES)		Non		
	HEURES DE NUIT	HEURES DE NUIT : HEURES MAJOREES A 10%		Non		
HEURES EXCEPTIONNELLES DE NUIT : HEURES MAJOREES A 50%			Non			
HEURES DIMANCHE	HEURES EXCEPTIONNELLES DIMANCHE : HEURES MAJOREES 100%		Oui		SAISIE	
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS ET EMPLOYES				
		AGENTS DE MAITRISE		Oui	Oui	
		CADRES		Oui	Oui	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	FORFAIT : HEURE, ANNUEL EN HEURE, ANNUEL EN JOUR			Oui	AUTO
		SALAIRE MINIMA EN VIGEUR		Oui	Oui	AUTO
	REMUNERATION DES CONTRATS DE	PRIME D'INTEGRATION		Oui	Oui	SAISIE
		CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non		
	PRIMES ET INDEMNITES	INDEMNITE DE PANIER DE NUIT		Oui		SAISIE
		PRIME DE FORMATION-QUALIFICATION (PFQ)		Oui		SAISIE
		PRIME DE SUPPLEANCE (OUVRIER ET EMPLOYES)		Oui		SAISIE
INDEMNITE FIN DE CARRIERE	LICENCIEMENT		Oui		SAISIE	
	MISE A LA RETRAITE		Oui		SAISIE	
	DEPART VOLONTAIRES A LA RETRAITE		Oui		SAISIE	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE A 100%	NON-CADRES ANCIENNETE >= 1 AN : 45 JOURS CONTINUS OU NON/ANNEE CIVILE		Oui	AUTO	
		CADRES ANCIENNETE >= 1 AN : 90 JOURS CONTINUS OU NON/ANNEE CIVILE		Oui	AUTO	
RETRAITE COMPLEMENTAIRE, REGIME PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME ASSUREUR : IRP AUTO RETRAITE ARRCO/IRP AUTO RETRAITE AGIRC.		Oui	AUTO	
	PREVOYANCE OBLIGATOIRE	ORGANISME ASSUREUR : IPSA, TAUX DES RISQUES ETABLIS PAR STATUT		Oui	AUTO	
	FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR : IRP AUTO PREVOYANCE-SANTE		Oui	AUTO	
	CONTRIBUTION FORFAITAIRE ACTIONS SOLIDARITE	ORGANISME ASSUREUR IRP AUTO SOLIDARITE PREVENTION. REPARTITION 50% EMPLOYEUR / 50% SALARIE (<> APPRENTIS ET CONTRAT PRO)		Oui	AUTO	
	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES	Oui	Oui	AUTO

## IDCC 1147 : Du personnel des cabinets médicaux

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
<b>REGIME SOCIAL</b>	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
<b>DUREE DE TRAVAIL</b>	JOUR FERIE REPOS	REMUNERATION AU TAUX HORAIRE		Oui	AUTO	
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	TAUX LEGAUX		Oui	SAISIE	
	TRAVAIL DE NUIT	MAJORATION DE 100% DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES		Oui	SAISIE	
	TEMPS PARTIEL	HEURES COMPLEMENTAIRES AU TAUX LEGAL		Oui	SAISIE	
<b>SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES</b>	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui		
	PRIMES	PRIME ANCIENNETE		Oui	AUTO	
		PRIME DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE DANS UN POSTE SUPERIEUR		Oui	SAISIE	
	INDEMNITE	INDEMNITE D'ASTREINTE - 20% DU SALAIRE HORAIRE		Oui	SAISIE	
		INDEMNITE D'ASTREINTE DERANGEE - 20% DU TAUX HORAIRE CONVENTION. DE LA CATEGORIE PAR HEURE D'ASTREINTE INCLUANT LE TEMPS DE TRAJET		Oui	SAISIE	
<b>MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL</b>	MAINTIEN DE SALAIRE	Paiement par l'organisme de prévoyance. Aucune disposition dans le conventionnel		NON		
<b>RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE</b>	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	REGIME LEGAL ORGANISMES ASSUREURS : MALAKOFF-MEDERIC, AG2R, HUMANIS,				
	PREVOYANCE	NON CADRE \ CADRE ORGANISME ASSUREUR : AG2R PREVOYANCE TA / TB		Oui	AUTO	
		NON CADRE \ CADRE ORGANISME ASSUREUR : AG2R PREVOYANCE TA / TB RENTE		Oui	AUTO	
		NON CADRE \ CADRE ORGANISME ASSUREUR : AG2R PREVOYANCE TA / TB MAINTIEN SALAIRE		Oui	AUTO	
		NON CADRE \ CADRE ORGANISME ASSUREUR : UNIPREVOYANCE PREVOYANCE TA / TB		Oui	AUTO	
		NON CADRE \ CADRE ORGANISME ASSUREUR : UNIPREVOYANCE PREVOYANCE TA / TB RENTE		Oui	AUTO	
		NON CADRE \ CADRE ORGANISME ASSUREUR : UNIPREVOYANCE PREVOYANCE TA / TB MAINTIEN SALAIRE		Oui	AUTO	
		NON CADRE \ CADRE ORGANISME ASSUREUR : HUMANIS PREVOYANCE TA / TB		Oui	AUTO	
		NON CADRE \ CADRE ORGANISME ASSUREUR : HUMANIS PREVOYANCE TA / TB MAINTIEN SALAIRE		Oui	AUTO	
		FRAIS DE SANTE	AUCUNE DISPOSITION DANS LA CCN		NON	
		<b>FORMATION CONV. PARITARISME</b>	FORM. PROFESSIONNELLE	TAUX SUPPLEMENTAIRES CONVENTIONNELS DE COTISATION SUIVIS		Oui
	PARITARISME	TAUX CONVENTIONNELS SUIVIS		Oui	AUTO	
<b>TAXE SUR SALAIRE</b>	ASSUJETTISSEMENT TOTAL OU PARTIEL	CALCUL GENERIQUE		Oui	AUTO	
<b>CLASSIFICATION DES EMPLOIS</b>	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES	Oui	Oui	AUTO	

## IDCC 1170 : Des tuiles et briques

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
<b>SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES</b>	SALAIRES MINIMA	NON CADRES	Oui	Oui	
		CADRES			

**IDCC 1247 : Départementale auto-moto de la Réunion**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	Ouvriers et employés	Oui	Oui	
		Agents de maîtrise			
		Cadres			

**IDCC 1261 : Des acteurs du lien social et familial : centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Non	Oui	

Absence de grille étendue.

**IDCC 1266 : Du personnel des entreprises de restauration de collectivités**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 1267 : De la pâtisserie**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	PERSONNEL DE FABRICATION	Oui	Oui	
		PERSONNEL DE VENTE			
		PERSONNEL ADMINISTRATIF			
		PERSONNEL D'ENTRETIEN			
		PERSONNEL DE LIVRAISON			

**IDCC 1285 : Pour les entreprises artistiques et culturelles**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1286 : Des détaillants, détaillants-fabricants et artisans de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		AGENTES DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 1307 : De l'exploitation cinématographique

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1316 : Des organismes de tourisme social et familial

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1351 : Des entreprises de prévention et de sécurité

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		AGENTES DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 1388 : De l'industrie du pétrole

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1396 : Pour les industries de produits alimentaires élaborés

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	NON CADRES	Oui	Oui	
		CADRES			

## IDCC 1404 : Métropolitaine des entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention de monoculture de plaisance et activités connexes

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
DUREE DU TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	8 <sup>EME</sup> HEURES : HEURES MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE
		AU-DELA DE 8 HEURES : HEURES MAJOREES A 50%		Oui	SAISIE
	HEURES COMPLEMENTAIRES	HEURES COMPLEMENTAIRES MAJOREES 10%		Oui	SAISIE
		HEURES COMPLEMENTAIRES MAJOREES 25%		Oui	SAISIE
	TRAVAIL DE NUIT	HEURES DE NUIT MAJOREES 50%		Oui	SAISIE
		PREVU PAR CONTRAT : HEURES DE NUIT MAJOREES 35%		Oui	SAISIE
	ASTREINTES	HEURES ET JOURS D'ASTREINTES		Oui	SAISIE
FORFAIT ANNUEL	FORFAIT EN JOURS		Oui	SAISIE	
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS	Oui	Oui	
		TAM	Oui	Oui	
		CADRES	Oui	Oui	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO
	REMUNERATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	PRIMES	PRIME ANCIENNETE	Oui	Oui	AUTO
INDEMNITES	INDEMNITE DE PANIER		Oui	SAISIE	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN			
	PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR : AG2R PREVOYANCE NON CADRE REPARTITION : 60% EMPLOYEUR 40% SALARIE		Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : AG2R PREVOYANCE CADRE REPARTITION : 60% EMPLOYEUR 40% SALARIE		Oui	AUTO
FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR : MALAKOFF MEDERIC - NON CADRE - CADRE REPARTITION : 50% EMPLOYEUR 50% SALARIE		Oui	AUTO	
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HERARCHIQUES	Oui	Oui	AUTO

## IDCC 1408 : Des entreprises du négoce et de distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1411 : De la fabrication de l'ameublement

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	AGENTS DE PRODUCTION	Oui	Oui	
		AGENTS FONCTIONNELS			
		AGENTS D'ENCADREMENT			
		CADRES			

## IDCC 1412 : Des entreprises d'installation sans fabrication, y compris entretien, réparation, dépannage de matériel aéraulique, thermique, frigorifique et connexes

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1413 : Des salariés permanents des entreprises de travail temporaire

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	NON CADRES	Oui	Oui	
		CADRES			

## IDCC 1431 : Optique, Lunetterie de détail

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
DUREE DE TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	PAS DE PARTICULARITE			
		MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43E HEURE		Oui	SAISIE
		MAJORATION DE 50% AU DELA DE LA 43E HEURE		Oui	SAISIE
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	UNE SEULE GRILLE COEF de 110 à 380	Oui	Oui	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	PRIME ANCIENNETE	PRIME ANCIENNETE UNIQUEMENT NON CADRES : en % SUR UNE BASE SPECIFIQUE	Oui	Oui	AUTO

		BASE OPTIQUE POUR PRIME ANCIENNETE : SALAIRES MINIMA AUGMENTES, LE CAS ECHEANT, DES MAJORATIONS POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES	Oui	AUTO
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL GRILLES NON CADRES ET CADRES	Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	INSTITUTION: - CAISSE INIRS (DEVENU MALAKOFF MEDERIC) REPARTITION 60% EMPLOYEUR ET 40% SALARIE CALCULE SUR LE SALAIRE BRUT	Oui	AUTO
	PREVOYANCE	ORGANISMES ASSUREURS: - UNIPREVOYANCE OU AG2R PREVOYANCE POUR GARANTIES DECES / INVALIDITE ET INCAPACITE - OCIRP POUR LA RENTE EDUCATION REPARTITION 60% EMPLOYEUR ET 40% SALARIE A L'EXCEPTION DE LA GARANTIE INCAPACITE DE TRAVAIL A LA CHARGE DU SALARIE INTEGRALEMENT CALCULE SUR LE SALAIRE BRUT BENEFICIAIRE SALAIRES NON CADRE TITULAIRES CDD OU CDI	Oui	AUTO
	FRAIS DE SANTE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN		
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES	Oui	Oui

## IDCC 1483 : Commerce de détail de l'habillement et articles textiles

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
CONGES ET JOURS FERIES	ANCIENNETE	CONGES PAYES SUPPLEMENTAIRE	Oui	Oui	
	JOURS FERIES	MAJORATION A 100%		Oui	SAISIE
		TRAVAIL A DOMICILE : ALLOCATION DE 2,8% DU MONTANT DES PIECES		Oui	SAISIE
		TRAVAIL A DOMICILE 1 <sup>ER</sup> MAI : ALLOCATION 1/24 DU MONTANT DES PIECES DU M-1 CIVIL		Oui	SAISIE
DUREE DE TRAVAIL	AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL	CHOIX DE L'ENTREPRISE : HORAIRE HEBDO DE 36H/4JRS OU HORAIRE HEBDO DE 39J/5JRS		Oui	SAISIE
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES SUPPLEMENTAIRES : MAJORATIONS LEGALES		Oui	SAISIE
	TRAVAILLE LE DIMANCHE ET DE NUIT	MAJORATION DOUBLE DE DIMANCHES SPECIFIQUES		Oui	SAISIE
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	REMPLACEMENT A UN POSTE SUPERIEUR POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT	INDEMNITE COMPENSATRICE		Oui	SAISIE
	TRAVAILLEURS A DOMICILE	FRAIS D'ATELIER : 15% DU MONTANT DES PIECES		Oui	SAISIE
		INDEMNITE DE TRANSPORT / JOUR DE DEPLACEMENT FIXEE A 1/2 MINIMUM GARANTI		Oui	SAISIE
	JEUNES TRAVAILLEURS AGES DE - DE 18 ANS	ABATTEMENT DE SALAIRE DE 20% DE 16 A 17 ANS ET 10% DE 17 A 18 ANS, SUPPRIME APRES 6 MOIS DE PRATIQUE		Non	
	CONTRAT RPROFESSIONNALISATION			Non	
	SALAIRES MINIMA	NC (CAT 1,2,3,4,5,6,7,8) AM(A1,A2) CADRE (B,C,D)		Oui	Oui
PRIME ANCIENNETE	AUTOMATIQUE		Oui	Oui	
PRIMES ET AUTRES	TRAVAIL A DOMICILE	Données existantes		OUI	SAISIE
	TRAVAIL DE DIMANCHE	Données existantes		OUI	SAISIE
	TRAVAILLEUR A DOMICILE	Données existantes		Oui	SAISIE
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	NC -MAL/AT/MP - MAINTIEN DE SALAIRE LEGAL (DELAI DE CARENCE 7JRS CALENDAIRES A CHAQUE NOUVEL ARRET MALADIE)		Oui	AUTO
		CADRE - MAL/AT/MP - MAINTIEN DE SALAIRE A 100% PUIS 75% EN FONCTION DE L'ANCIENNETE		Oui	AUTO
	MAINTIEN DE SALAIRE SPECIFIQUE CC VALENCIENNE	NC - AT/MP (HORS ACCIDENT DE TRAJET)< 1 AN 50% DE L'JSSA COMPTER DU 29EME JOURS D'ARRET ET PENDANT 2 ANS		Non	

RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME ASSUREUR DESIGNÉ ET EN L'ABSENCE DE DISPOSITION : AGIRC-ARRCO N-CADRE - TAUX MINIMUM OBLIGATOIRES APPLIQUES	Oui	Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : AGIRC-ARRCO(AGIRC) ASSIMILE CADRE (CATEGORIE B) ET CADRE (CATEGORIE C ET D) AFFILIATION OBLIGATOIRE AM ET CADRE ART.4 ET 4BIS ET 36 AFFILIATION FACULTATIVE	Oui	Oui	AUTO
	PREVOYANCE	ENSEMBLE SALAIRES, SANS CONDITION D'ANCIENNETE			
		ORGANISME ASSUREUR : MUTEX		Oui	AUTO
FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR : MUTEX ENSEMBLE SALAIRES, SANS CONDITION D'ANCIENNETE 50% EMPLOYEUR (POUR LA COUVERTURE OBLIGATOIRE) ALSACE-MOSELLE			Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR CATEGORIES	Oui	Oui	AUTO

## IDCC 1486 : Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils (SYNTEC)

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
CONGES	CONGES SUP ANCIENNETE	GRILLE NBR CP ANCIENNETE PAR TRANCHE DE 5 ANS		Oui	AUTO	
	CONGES FRACTIONNEMENT	PAS D'AUTOMATISME POUR GERER LES CP DE FRACTIONNEMENT		Non		
DUREE DU TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES SUPPLEMENTAIRE : HEURES MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE	
		HEURES SUPPLEMENTAIRE : HEURES MAJOREES A 50%		Oui	SAISIE	
	TRAVAIL DE NUIT/DIMANCHE/JOUR FERIE	OCCASIONNEL : MAJORATION DE 50% HABITUEL : MAJORATION DE 25%		Oui	SAISIE	
	FORFAIT JOUR	FORFAIT EN JOURS		Oui	AUTO	
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	ETAM		Oui	Oui	
		CADRE		Oui	Oui	
	REMUNERATION DES CHARGES D'ENQUETE	REMUNERATION DES CHARGES D'ENQUETE			Non	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS		Oui	Oui	
	REMUNERATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION			Non	
	PRIMES	PRIME DE VACANCES			Oui	SAISIE
		PRIME D'INTERMITTENCE			Oui	SAISIE
PRIMES D'INVENTION (DEPOT DE BREVET, EXPLOITATION COMMERCIALE ET INVENTION NON BREVETABLE)				Oui	SAISIE	
	PRIME D'INTERVENTION			Oui	SAISIE	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN TAUX SONT CEUX PRECONISES PAR L'ARGIRC-ARRCO		Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR : MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE NON CADRE REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE		Oui	AUTO	
		ORGANISME ASSUREUR : MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE CADRE REPARTITION TA 100% EMPLOYEUR TB ET TC 50% EMPLOYEUR/SALARIE			Oui	AUTO
FRAIS DE SANTE	NON CADRE CADRE REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE ORGANISME RECOMMANDES : HARMONIE MUTUELLE, AESIO, MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE SOCLE OBLIGATOIRE SALARIE SEUL			Oui	AUTO	
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES	Oui	Oui	AUTO	

## IDCC 1487 : Du commerce de détail de l'horlogerie bijouterie

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS ET EMPLOYES			
		AGENTS DE MAITRISE	Oui	Oui	
		CADRES			

## IDCC 1499 : De la miroiterie, de la transformation et du négoce du verre

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1501 : Restauration rapide

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
DUREE DU TRAVAIL	DUREE CONVENTIONNELLE	DUREE HEBDO : 35H (POUVANT ETRE REPARTIES SUR - DE 5 JOURS)		Oui	SAISIE	
	TEMPS PARTIEL	LIMITE : A 33% DE LA DUREE CONTRACTUELLE		Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 10%		Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE	
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES SUPPLEMENTAIRES LEGALES (CONTINGENT ANNUEL DE 130 HEURES et 90 HEURES EN CAS DE MODULATION)		Oui	SAISIE	
	TRAVAIL DE NUIT	PERIODE COMPRISE ENTRE 22H ET 7H			OUI	SAISIE
		HEURES DE NUIT MAJOREES A 10% (entre 00H00 ET 2H00 pour salariés niveau I, II, III,IV) HEURES DE NUIT MAJOREES A 25% (entre 02H00 ET 6H00 pour salariés niveau I, II, III,IV)			OUI	SAISIE
REPOS COMPENSATEUR	2% PAR HEURE DE TRAVAIL DE NUIT (pour salariés niveau I, II, III,IV) PAR HEURES SUPPLEMENTAIRE			OUI	SAISIE	
FORFAIT ANNUEL EN JOUR				Oui	AUTO	
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	1 GRILLE PAR STATUT : EMPLOYE / AGENT DE MAITRISE / CADRE	Oui	Oui		
	REMUNERATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non		
	PRIMES	PRIME D'ANCIENNETE ANNUELLE		Oui	Oui	AUTO
		SALARIE AYANT 1 AN ANCIENNETE CONTINU DANS L ENTREPRISE ET PRESENT AU JOUR DU VERSEMENT				
		MONTANT FIXE PAR TRANCHE D ANCIENNETE - AU PRORATA TEMPS PARTIEL ET PRESENCE				
		PRIME DE BLANCHISSAGE			Oui	AUTO
		INDEMNISATION DES REPAS VERSEE SELON DUREE TRAVAIL EFFECTIF			Oui	AUTO
		PRIME PANIER			Oui	AUTO
SALARIES TRAVAILLANT A LA FABRICATION AVEC HORAIRES DECALES				Oui	AUTO	
INDEMNITE DE TRANSPORT			Oui	SAISIE		
LIVRAISON A DOMICILE					SAISIE	
PRIME A LA COURSE INTERDITE, SI AUTORISEE LA PRIME EST INCLUSE DANS LE SALAIRE HORAIRE						
PROMOTION. VERSEE EN 2 ETAPES				Oui		
PASSAGE NIVEAU SUPERIEUR - PERIODE PROBATOIRE : 50% DE LA DIFFERENCE ENTRE LES 2 NIVEAUX						
CONFIRMATION DU PASSAGE : 50% DE LA PRIME PERCUE PENDANT LA PERIODE PROBATOIRE						
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO	
RETRAITE COMPLEMENTAIRE, REGIMES DE PREVOYANCE ET DE FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISMES : CIRCO, RIPS et CGIS REPARTITION 60% EMPLOYEUR/40 % SALARIE)		Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR : ISICA PREVOYANCE (OCIRP) REPARTITION 50% PART EMPLOYEUR 50% PART SALARIE		OUI	AUTO	
	FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR : AU CHOIX DE L ENTREPRISE				AUTO
		TAUX DE COTISATION NON FIXES - REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE CONDITION D ANCIENNETE REQUISE POUR LE SALARIE : 6 MOIS				
PARITARISME	ORGANISME COLLECTEUR : AG2R COTISATION FOND D ACTION SOCIAL SUR TS REPARTITION 50% EXCLU APP + CONTRAT PRO + MANDATAIRE + STAGIAIRE			Oui		
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR NIVEAUX	Oui	Oui	AUTO	

## IDCC 1504 : De la poissonnerie

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS ET EMPLOYES	Oui	Oui	
		AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 1505 : Commerce de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
DUREE DE TRAVAIL	CADRES	FORFAIT ANNUEL EN JOURS		Oui	AUTO
	HEURES	HEURES SUPPLEMENTAIRES AUCUNE MAJORATION DANS CCN: DISPOSITIONS LEGALES			SAISIE
		MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43EME HEURE		Oui	
		MAJORATION DE 50% AU-DELA DE LA 43EME HEURE		Oui	SAISIE
	HEURES DE NUIT	MAJORATION DE 10% ENTRE 22H ET 5H		Oui	SAISIE
	MAJORATION EXCEPTIONNELLE DE 20% ENTRE 22H ET 5H		Oui	SAISIE	
TEMPS PARTIEL	HEURES COMPLEMENTAIRES A 110%		Oui	SAISIE	
SALAIRES, PRIMES et INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME DE GESTION: AG2R LA MONDIALE 2 TRANCHES DE REMUNERATION : T1 ≤ 1 PSS et T2 > 1 ET ≤ 8 PSS 2 TAUX DE COTISATION (= TX DE CALCUL DE POINTS * % TX D'APPEL) REPARTITION 40% SALARIE - 60% EMPLOYEUR		Oui	AUTO
	PREVOYANCE	ORGANISMES ASSUREURS: - AG2R PREVOYANCE POUR GARANTIES INCAPACITE / INVALIDITE ET DECES - OCIRP POUR LA RENTE EDUCATION / RENTE HANDICAP BENEFICAIRES: CADRES ET NON CADRES REPARTITION 50% EMPLOYEUR ET 50% SALARIE		Oui	AUTO
		DONNEE SPECIFIQUE: EXCLUSION DES INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DES COTISATIONS DE PREVOYANCE		Oui	SAISIE
	FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR: AG2R PREVOYANCE BENEFICAIRES: TOUS LES SALARIES COTISATION FORFAITAIRE REPARTITION: MINIMUM 50% EMPLOYEUR		Oui	AUTO

## IDCC 1512 : De la promotion immobilière

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1516 : Des organismes de formation

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1517 : Commerce de détail non alimentaire : antiquités, brocante, galeries d'art, arts de la table, coutellerie, droguerie, équipement du foyer, bazars, commerces ménagers, modélisme, jeux, jouets, périnatalité et maroquinerie

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
CONGES PAYES	CONGE SUP ANCIENNETE	GRILLE NBRE CP ANCIENNETE PAR TRANCHE DE 5 ANS A PARTIR DE 15 ANS D'ANCIENNETE	Oui	Oui	AUTO
DUREE DE TRAVAIL	CADRES	FORFAIT ANNUEL EN JOURS		Oui	AUTO
		FORFAIT ANNUEL EN HEURES		Oui	AUTO
	HEURES	HEURES SUPPLEMENTAIRES AUCUNE MAJORATION DANS CCN: DISPOSITIONS LEGALES		Oui	
		MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43EME HEURE		Oui	SAISIE

THEMES	PARAMETRAGE	SPECIFICATION	GRILLE	GERE	CALCUL
TEMPS PARTIEL		MAJORATION DE 50% AU-DELA DE LA 43EME HEURE	Oui		SAISIE
		COMPLEMENT D'HEURE: HEURES MAJOREES A 10%	Oui		SAISIE
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 110%	Oui		SAISIE
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 125%	Oui		SAISIE
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	PRIME ANCIENNETE	BENEFICIAIRES : OUVRIERS, EMPLOYES ET AGENTS DE MAITRISES (NIVEAU DE 1 A 6) PRORATISATION POUR SALAIRES TEMPS PARTIELS		Oui	AUTO
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN		Oui	AUTO
	PREVOYANCE	PAS D'ORGANISME ASSUREUR DESIGNÉ PAR LA CCN TAUX NE SONT PAS FIXES PAR LA CCN NON PLUS REPARTITION AU MINIMUM 50% EMPLOYEUR			
	FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR RECOMMANDE: APICIL PREVOYANCE BENEFICIAIRES : TOUS LES SALAIRES REPARTITION: 50% EMPLOYEUR ET 50% SALARIE		Oui	AUTO

## IDCC 1518 : Des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires

THEMES	PARAMETRAGE	SPECIFICATION	GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
DUREE DE TRAVAIL	JOUR FERIE REPOS	REMUNERATION AU TAUX HORAIRE		Oui	AUTO
	HEURES SUPPLEMENTAIRE	HEURES SUPPLEMENTAIRES AU TAUX LEGAL		Oui	SAISIE
	HEURES COMPLEMENTAIRES	HEURES COMPLEMENTAIRES A 17%		Oui	SAISIE
	TRAVAIL DE NUIT	PERMANENCES ET MAJORATION GERE		Oui	SAISIE
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	
	SALAIRES CONVENTIONNEL	SALAIRES V1 ET V2		Oui	SAISIE
		VALORISATION PLURIVALENCE		Oui	SAISIE
		RECONSTITUTION DE SALAIRE A L'EMBAUCHE		Oui	SAISIE
		COUPURE		Oui	SAISIE
		VALORISATION DE LA MAITRISE PROFESSIONNELLE		Oui	SAISIE
	PRIMES	PRIME ANCIENNETE		Oui	AUTO
		INDEMNITES INTERMITTENCE		Oui	SAISIE
PRIME DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE DANS UN POSTE SUPERIEUR			Oui	SAISIE	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MALADIE ET AT/MP		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	PREVOYANCE	NON CADRE <i>Pas d'organismes de préférences</i>		Oui	AUTO
		CADRE <i>Pas d'organismes de préférences</i>		Oui	AUTO
	FRAIS DE SANTE	NON CADRE <i>Pas d'organismes de préférences</i>		Oui	AUTO
		CADRE <i>Pas d'organismes de préférences</i>		Oui	AUTO
FORMATION CONVENTIONNELLE, PARITARISME	FORMATION PROFESSIONNELLE	TAUX SUPPLEMENTAIRES CONVENTIONNELS DE COTISATION SUIVIS		Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES		Oui	AUTO

## IDCC 1527 : Immobilier, administrateurs de biens, sociétés immobilières, agents immobiliers

THEMES	PARAMETRAGE	SPECIFICATION	GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	

DUREE DU TRAVAIL	DUREE CONVENTIONNELLE	DUREE HEBDO : 35H, (NON APPLICABLES AUX SALARIES EXERCANT A L EXTERIEUR ET AUX NEGOCIATEURS IMMOBILIERS VRP SOUS STATUT) <i>RESIDENCES DE TOURISME</i> REPARTITION POSSIBLE SUR : 4 A 6 JOURS	Oui	SAISIE	
	TEMPS PARTIEL	COMPLEMENT D HEURES : HEURES MAJOREES A 10%	Oui	SAISIE	
		COMPLEMENT D HEURES : HEURES MAJOREES A 25%	Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 10%	Oui	SAISIE	
	HEURES COMPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 25%	Oui	SAISIE		
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	DISPOSITIONS LEGALES	Oui	SAISIE	
	TRAVAIL DE NUIT	<i>RESIDENCES DE TOURISME</i> : HEURES MAJOREES A 8%	Oui	SAISIE	
	REPOS COMPENSATEUR	<i>RESIDENCES DE TOURISME</i> : CONTREPARTIE DES HEURES DE NUIT = 2 JOURS /ANNEE CIVILE DE REPOS MAJORE D' 1 JOUR POUR 3 ANS D ANCIENNETE	Oui	SAISIE	
	FORFAIT ANNUEL EN JOURS		Oui	AUTO	
	FORFAIT ANNUEL EN HEURES		Oui	AUTO	
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMAS	2 GRILLES DE SALAIRE EN FONCTION DU TYPE DE RESIDENCE ET DU NIVEAU : SALAIRE MINIMUM BRUT MENSUEL = 1/13 DU SALAIRE MINIMUM ANNUEL HORS RESIDENCE TOURISME RESIDENCE TOURISME	Oui	Oui	
	REMUNERATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	PRIMES	PRIME ANCIENNETE (VERSEMENT MENSUEL A TOUS LES SALARIES, CONDITION D'ANCIENNETE : 3 ANS) HORS NEGOCIATEUR IMMOBILIER ET NEGOCIATEUR IMMOBILIER		Oui	Oui
		PRIME MEDAILLE DU TRAVAIL - SALAIRE GLOBAL BRUT MENSUEL CONTRACTUEL ACQUIS A LA DATE DE LA REMISE - SALAIRE REMUNERE EN TOUT OU PARTIE A LA COMMISSION, 1/13e DE LA REMUNERATION CONTRACTUELLE DES 12 DERNIERS MOIS PRECEDANT LA DATE DE LA CEREMONIE DE REMISE OFFICIELLE		Oui	SAISIE
		PRIME 13E MOIS SALAIRE GLOBAL BRUT DE DECEMBRE AU PRORATA DES MOIS DE PRESENCE SALAIRE REMUNERE EN TOUT OU PARTIE A LA COMMISSION, QUI DOIT ETRE ≥ A 13 FOIS LE SALAIRE MINIMUM BRUT CONVENTIONNEL DE LA REMUNERATION		Oui	SAISIE
INDEMNITE D'INTERIM			Non		
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN DE SALAIRE CONVENTIONNEL 1 PERIODE A 90% INDEMNISATION SUR 12 MOIS. PAS DE CARENCE. DUREE INDEMNISATION EN FONCTION ANCIENNETE CONTINUE	Oui	AUTO	
RETRAITE COMPLEMENTAIRE, REGIMES DE PREVOYANCE ET DE FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME NON DESIGNE ET EN L ABSENCE DE DISPOSITION : AGIRC-ARRCO TAUX MINIMUM OBLIGATOIRES APPLIQUES	Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	ORGANISME COLLECTEUR : MALAKOFF MEDERIC REPARTITION 55% EMPLOYEUR ET 45% SALARIE SI TAUX < CONVENTION COLLECTIVE, LE SUPPLEMENT EST EN TOTALITE A CHARGE POUR L'EMPLOYEUR	Oui	AUTO	
	FRAIS DE SANTE	ORGANISME COLLECTEUR : MALAKOFF MEDERIC % DU PMSS COTISATION OBLIGATOIRE ADULTE COTISATION OBLIGATOIRE PAR ENFANT	Oui	AUTO	

## IDCC 1534 : Des entreprises de l'industrie et des commerces en gros des viandes

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
CONGES ET JOURS FERIERS	JOURS DE FRACTIONNEMENT	CONGES SUPPLEMENTAIRE POUR FRACTIONNEMENT		Oui	SAISIE
	JOURS FERIERS	MAJORATION A 100%		Oui	SAISIE
DUREE DE TRAVAIL	HEURES DE NUIT	HEURES DE NUIT : MAJORATION DE 10% ; 25% (SEDENTAIRE)		Oui	SAISIE
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES SUPPLEMENTAIRES : MAJORATIONS LEGALES		Oui	SAISIE
	HEURES DE DIMANCHE	MAJORATION DOUBLE DE DIMANCHES SPECIFIQUES		Oui	SAISIE
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	PRIME OBTENTION CQP	500€ CHOIX DU VERSEMENT	Oui	Oui	
	PRIME DE FIN D'ANNEE	AUTOMATIQUE		Oui	AUTO
	PRIME DE TUTORAT	MONTANT SELON CHOIX DU TUTORAT	Oui	Oui	
	PRIME DE TRANSPORT	1€ PAR JOUR A SAISIR		Oui	SAISIE
	INDEMNITES D'HABILLAGE	30€ TEMPS PLEIN PRORATISE	Oui	Oui	
	PRIME ANCIENNETE	AUTOMATIQUE	Oui	Oui	
	PRIME DE PANIER	1€ PAR PANIER		Oui	SAISIE
	PRIME DE REMPLACEMENT	REMPLACEMENT TEMPORAIRE POSTE SUPERIEUR		Oui	SAISIE
	PRIME DE RESTAURATION DE NUIT	1,5 SMIC HORAIRE PAR NUIT		Oui	SAISIE
INDEMNISATION TEMPS DE DOUCHE	1/4 DU TARIF CONV DU SALARIE PAR DOUCHE		Oui	SAISIE	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	NON CADRE -MALADIE ET AT/MP		Oui	AUTO
		CADRE -MALADIE ET AT/MP		Oui	AUTO
		AGENT DE MAITRISE CADRE -MALADIE ET AT/MP		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME ASSUREUR : ISICA NON CADRE , AGENTS DE MAITRISE, CADRE - TAUX 8% à 50% PS - 50 % PP		Oui	AUTO
	PREVOYANCE	PAS D'ORGANISME ASSUREUR		Oui	SAISIE
	FRAIS DE SANTE	PAS D'ORGANISME ASSUREUR		Oui	SAISIE
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR NIVEAU ET ECHELON		Oui	AUTO

## IDCC 1536 : Des distributeurs conseils hors domicile (distributeurs CHD)

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1539 : Commerces de détail de papeterie, fourniture de bureau et informatique et de librairie

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
CONGES PAYES	CONGE SUP ANCIENNETE	1 SEULE GRILLE MAIS DISTINCTION NON CADRE - CADRE GRILLE NBRE CP ANCIENNETE PAR TRANCHE DE 10 ANS	Oui	Oui	AUTO	
DUREE DE TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	PAS DE PARTICULARITE				
		MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43E HEURE		Oui	SAISIE	
		MAJORATION DE 50% AU DELA DE LA 43E HEURE		Oui	SAISIE	
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	UNE SEULE GRILLE NIV-COEF de A1-140 à C4-500	Oui	Oui		
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO	
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION -26 ANS			Non	
		CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION +45 ANS			Non	
	ANCIENNETE	PRIME ANCIENNETE UNIQUEMENT NON CADRES : FORFAITAIRE PRORATISATION POUR SALAIRES TEMPS PARTIELS	Oui	Oui	AUTO	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL 2 GRILLES NON CADRES ET CADRES		Oui	AUTO	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN TAUX SONT CEUX PRECONISES PAR L'AGIRC-ARRCO		Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	ORGANISMES ASSUREURS: - GNP POUR GARANTIES INCAPACITE / INVALIDITE ET DECES - OCIRP POUR LA RENTE EDUCATION REPARTITION 50% EMPLOYEUR ET 50% SALARIE A L'EXCEPTION DE LA GARANTIE INCAPACITE DE TRAVAIL NON AFFILIE A L'AGIRC A LA CHARGE DU SALARIE INTEGRALEMENT		Oui	AUTO	
	FRAIS DE SANTE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN				
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES		Oui	AUTO	

## IDCC 1555 : De la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1557 : Du commerce des articles de sports et d'équipements de loisirs

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 1558 : Relative aux conditions de travail du personnel des industries céramiques de France

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 1580 : De l'industrie de la chaussure et des articles chaussants

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1586 : De l'industrie de la salaison, charcuterie en gros et conserves de viandes

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1589 : Des mareyeurs-expéditeurs

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1596-1597 : Ouvriers employés par les entreprises du bâtiment

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
CONGES	CHEQUES VACANCES	OPTIONNEL (CHOIX ENTREPRISE) BENEFICIAIRES/ TOUS LES SALRIES AYANT AU MOINS 2 MOIS DE PRESENCE DANS L'ENTREPRISE		Oui	SAISIE	
DUREE DE TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43EME HEURE		Oui	SAISIE	
		MAJORATION DE 50% AU-DELA DE LA 43EME HEURE		Oui	SAISIE	
	HEURES DE NUIT	TRAVAIL DE NUIT EXCEPTIONNEL ENT < 10 SALARIES (ENTRE 20H ET 6H) ENT > 10 SALARIES (ENTRE 21H ET 6H) MAJORATION DE 100%		Oui	SAISIE	
		TRAVAUX PROGRAMMES DE NUIT ENT < 10 SALARIES (ENTRE 20H ET 6H) ENT > 10 SALARIES (ENTRE 21H ET 6H) MAJORATION DE 25%		Oui	SAISIE	
		HEURES DE DIMANCHE	MAJORATION DE 100% DES HEURES EFFECTUEES		Oui	SAISIE
	HEURES JOURS FERIES	MAJORATION DE 100% DES HEURES EFFECTUEES		Oui	SAISIE	
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	<b>GRILLES SALAIRE MINIMA OUVRIERS REGIONALES</b> <i>Pas de valeurs à renseigner au niveau national car les salaires minima sont définis au niveau régional.</i> 1 GRILLE PAR REGION	Oui	Oui		
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO	
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non		
	FRAIS PROFESSIONNELS	GESTION DE L ABATTEMENT DE 10% POUR LES FRAIS PROFESSIONNELS (CHOIX AU SALARIE)		Oui	AUTO	
	INDEMNITES		INDEMNITE REPAS LIEU TRAVAIL		Oui	SAISIE
			INDEMNITE REPAS HORS LOCAUX		Oui	SAISIE
			INDEMNITE REPAS RESTAURANT		Oui	SAISIE
			INDEMNITE GRAND DEPLACEMENT REPAS < 3 MOIS ET > 3 MOIS		Oui	SAISIE
			INDEMNITE DE GRAND DEPLACEMENT < 3 MOIS ET > 3 MOIS (Tarifs Région Parisienne / Province / Autre tarif / Etranger)		Oui	SAISIE
			INDEMNITE DE TRANSPORT (A LE CARACTERE DE FRAIS PROFESSIONNELS)		Oui	SAISIE
			INDEMNITE DE TRAJET (A LE CARACTERE DE SALAIRE AU BRUT ET SOUMISE A COTISATIONS)		Oui	SAISIE
			PANIER NUIT		Oui	SAISIE
			REPAS LIBRE		Oui	SAISIE
			REPAS CONVENTIONNEL BATI SANS JUSTIFICATIFS		Oui	SAISIE
			AVANTAGE EN NATURE - REPAS		Oui	SAISIE
			TICKETS RESTAURANTS		Oui	SAISIE
			REMBOURSEMENT DE FRAIS VRP - ABATTEMENT		Oui	SAISIE
VETEMENT TRAVAIL		Oui	SAISIE			
INDEMNITE MAITRE D'APPRENTISSAGE CONFIRME		Oui	SAISIE			
PRIMES	PRIME OUTILLAGE		Oui	SAISIE		
INDEMNITE FIN DE CARRIERE	MISE A LA RETRAITE		Oui	SAISIE		
	DEPART VOLONTAIRE A LA RETRAITE		Oui	SAISIE		

## IDCC 1596-1597 : Ouvriers employés par les entreprises du bâtiment (Suite)

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISMES: <b>BTP RETRAITE (ARRCO)</b> TAUX NON PRECISES DANS LA CCN - retraite bati T1 / T2 OUVRIER - retraite bati T1 / T2 - MAINTIEN TPS PLEIN OUVRIER		Oui	AUTO	
	RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	- retraite supplémentaire bati TA/ T2 OUVRIER		Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	ORGANISMES ASSUREURS: <b>BTP PREVOYANCE</b> BENEFICAIRES: TOUT SALARIE INSCRIT AU REGIME COMPLEMENTAIRE AGIRC CALCUL SUR L'ASSIETTE DES COTISATIONS ARRCO				
		PREVOYANCE HORS FRAIS MEDICAU/GARANTIE ARRET TRAVAIL TAUX 0,87% (salariale) + 1,72% (patronale) sur la TA / T2		Oui	AUTO	
		PREVOYANCE SUPPLEMENTAIRE OUVRIER TA/TB		Oui	AUTO	
		PREVOYANCE OUVRIER CHIRURGIE TA/T2		Oui	AUTO	
		PREVOYANCE OUVRIER CHIRURGIE FACULTATIVE TA/T2		Oui	AUTO	
		GARANTIE ARRET TRAVAIL BATI OUVRIERS TA/T2		Oui	AUTO	
	FRAIS DE SANTE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN				
		GARANTIE FRAIS MEDICAUX OUVRIERS TS/TA/T2		Oui	AUTO	
		GARANTIE FRAIS MEDICAUX FORFAIT OUVRIER		Oui	AUTO	
FRAIS MEDICAUX OUVRIER FORFAIT JOURNALIER			Oui	AUTO		

## IDCC 1606 : Du bricolage (vente au détail en libre-service)

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 1607 : Des industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants modélisme et industries connexe

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1619 : Cabinets dentaires

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
DUREE DE TRAVAIL	HEURES DE GARDE	REMUNEREE AU TAUX HORAIRE DE BASE AVEC UNE MAJORATION DE 100% (majoration non cumulable avec celle des heures supplémentaires ou complémentaires)		Oui	SAISIE
		HEURES D'ASTREINTE	INDEMNITE FORFAITAIRE DE 10% DU TAUX HORAIRE	Oui	SAISIE
		PAS DE PARTICULARITE			

	HEURES SUPPLEMENTAIRES	MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43E HEURE	Oui	SAISIE	
	TEMPES PARTIELS	MAJORATION DE 50% AU DELA DE LA 43E HEURE	Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 115% EXO	Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 125% EXO	Oui	SAISIE	
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	UNE SEULE GRILLE AVEC LES DIFFERENTS EMPLOIS	Oui	Oui	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	ANCIENNETE	PRIME ANCIENNETE: % SUR LE SALAIRE CONVENTIONNEL DE LA HIERARCHIE DU SALAIRE PRORATISATION POUR SALAIRES TEMPS PARTIELS	Oui	Oui	
	PRIMES	PRIME SECRETARIAT		Oui	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME ASSUREUR: AG2R TAUX LEGAUX POUR LA TRANCHE 2		Oui	
	PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR: AG2R PREVOYANCE ET OCIRP POUR LA RENTE EDUCATION		Oui	
	FRAIS DE SANTE		ORGANISME RECOMMANDE: AG2R LA MONDIALE / MACSF		
			EN % PMSS: REPARTITION 60% EMPLOYEUR ET 40% SALARIE		Oui
			TARIFICATIONS : REGIME GENERAL + REGIME ALSACE-MOSELLE		Oui
		MUTUELLE % PLAFOND SS - ISOLE		Oui	
		MUTUELLE % PLAFOND SS - DUO		Oui	
		MUTUELLE % PLAFOND SS - FAMILLE		Oui	
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR EMPLOIS	Oui	AUTO	

## IDCC 1621 : De la répartition pharmaceutique

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1631 : De l'hôtellerie de plein air

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1672 : Des sociétés d'assurances

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 1686 : Commerces et services de l'audiovisuel, l'électronique de l'équipement ménager

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
CONGES PAYES	CONGE SUP ANCIENNETE	GRILLE NBR CP ANCIENNETE PAR TRANCHE DE 5 ANS	Oui	Oui	AUTO
		HEURES SUPPLEMENTAIRES MAJORATION : DISPOSITIONS LEGALES			

DUREE DE TRAVAIL	HEURES	MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43EME HEURE	Oui	SAISIE	
		MAJORATION DE 50% AU-DELA DE LA 43EME HEURE	Oui	SAISIE	
	TEMPS PARTIEL	COMPLEMENT D'HEURE: HEURES MAJOREES A 12%	Non		
		COMPLEMENT D'HEURE: HEURES MAJOREES A 25%	Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 110%	Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 125%	Oui	SAISIE	
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	2 GRILLES EN SALAIRE MINIMA			
		SALAIRE MINIMA MENSUEL NON CADRE: HORAIRE ET MENSUEL	Oui	Oui	
		SALAIRE MINIMA MENSUEL CADRE: MENSUEL ET ANNUEL	Oui	Oui	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	PRIME ANCIENNETE	BENEFICIAIRES : NON CADRES ET CADRE POSITION I % EN FONCTION DE L'ANCIENNETE CALCULE A PARTIR DU SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL DE L'EMPLOI DANS LA LIMITE DU SALAIRE CORRESPONDANT A L' ECHELON 1 DU NIVEAU IV PRORATISATION POUR SALAIRES TEMPS PARTIELS		Oui	AUTO
PRIME CQP	BENEFICIAIRES : SALAIRES EN POSTE AYANT OBTENU LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) MONTANT FIXE DE 1500 EUROS VERSEE EN 2 FOIS : - 750 EUROS LORS DE LA DELIVRANCE DU CQP - 750 EUROS SIX MOIS APRES L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION		Oui	AUTO	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL	Oui	AUTO	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	TAUX MINIMUM DE COTISATION REPARTITION 60% EMPLOYEUR ET 40% SALARIE AUCUN ORGANISME FIXE DANS LA CCN			
	PREVOYANCE	ORGANISMES ASSUREURS : - AG2R PREVOYANCE POUR GARANTIES INCAPACITE / INVALIDITE / DECES ET MATERNITE - OCIRP POUR LA RENTE CONJOINT TAUX CONTRACTUEL GLOBAL FIXE A 1,01% DU SALAIRE ANNUEL BRUT REPARTITION 50% EMPLOYEUR ET 50% SALARIE	Oui	AUTO	
	FRAIS DE SANTE	BENEFICIAIRES : TOUS LES SALAIRES REPARTITION 50% EMPLOYEUR ET 50% SALARIE AUCUN TAUX OU MONTANT DE COTISATION FIXE DANS LA CCN			

## IDCC 1702 : Des ouvriers de travaux publics

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	GRILLES SALAIRE MINIMA REGIONALES <i>Pas de valeurs à renseigner au niveau national car les salaires minima sont définis au niveau régional.</i> 1 GRILLE PAR REGION	Oui	Oui	

## IDCC 1747 : Des activités industrielles de boulangerie et pâtisserie

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 1760 : Des jardineries et graineteries**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 1790 : Des espaces de loisirs, d'attractions et culturels**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 1850 : Avocats salariés**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
DUREE DE TRAVAIL	FORFAIT ANNUEL EN JOUR			Oui	AUTO
SALAIRE PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRE MINIMA	SALAIRE MINIMA HORS ÎLE DE FRANCE	Oui	Oui	
		SALAIRE MINIMA ÎLE DE FRANCE	Oui	Oui	
	CONGES	CONGES SUPPLEMENTAIRE POUR ANCIENNETE	Oui	Oui	AUTO
MALADIE, MATERNITE ET ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN	MAINTIEN 100% PENDANT 30 JOURS; 80% ENTRE 31EME ET 60EME		Oui	AUTO
RETRAITE COMPLEMENTAIRE, REGIME PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE ORGANISME CNBF		Oui	AUTO
	PREVOYANCE	A VERSER AUPRES DE LA CNBF		Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	ANNEES D'EXPERIENCE	Oui	Oui	AUTO

**IDCC 1875 : Des cabinets et cliniques vétérinaires**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 1880 : Du négoce de l'ameublement**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 1909 : Des organismes de tourisme**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 1921 : Du personnel des huissiers de justice**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 1947 : Du négoce de bois d'œuvre et de produits dérivés**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS	Oui	Oui	
		PERSONNEL ADMINISTRATIF, COMMERCIAL ET TECHNIQUE			
		AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

**IDCC 1951 : Des cabinets ou entreprises d'expertises en automobile**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 1978 : Fleuristes, vente et services des animaux familiers**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL REGIME AGRICOLE		Oui	
CONGES ET JOURS FERIES	CET	MISE EN PLACE DE CET POUR LES CADRES NON DIRIGEANTS AYANT MOINS D'UN AN D'ANCIENNETE		Non	
DUREE DU TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	4 <sup>ERES</sup> SI - DE 20 SALAIRES : HEURES MAJOREES 12,5%		Oui	SAISIE
		4 <sup>ERES</sup> SI + DE 20 SALAIRES : HEURES MAJOREES 12,5%		Oui	SAISIE
		De 5 à 8 HEURES : HEURES MAJOREES 25%		Oui	SAISIE
		A PARTIR DE LA 9 <sup>EME</sup> : HEURES MAJOREES A 50%		Oui	SAISIE
	ASTREINTES	MINIMUM 10% DU SALAIRE BRUT DE BASE PAR HEURE D'ASTREINTE		Oui	SAISIE
	TRAVAIL DE NUIT	HEURES DE NUIT MAJOREES 100%		Oui	SAISIE
		HEURES D'ASTREINTES DE NUIT MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE
	FORFAIT ANNUEL	FORFAIT EN HEURES FORFAIT EN JOURS		Oui	SAISIE
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	
	REMUNERATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	AUTO
	PRIMES ANCIENNETE	MENSUELLE, ANCIENNETE CALCULEE AU JOUR ENTREE ETABLISSEMENT ET SUR LA BASE DU SALAIRE MINIMUM DE L'EMPLOI MULTIPLIE PAR UN % PROGRESSIVE LIMITE A 15%	Oui	Oui	

		SPECIFIQUE AUX COMMERCES ET SERVICES DE PETITS ANIMAUX FAMILIERS MENSUELLE, ANCIENNETE CALCULEE A COMPTER DU 18/08/1994 CONDITIONS DE VERSEMENT : SI SALAIRE REEL<SALAIRE MINIMA GARANTI CONVENTIONNEL DU COEFF + PRIME ANCIENNETE CALCULEE SAL MINI	Oui		
		DISPOSITIONS TRANSITOIRES POUR LES ASSOCIATIONS DES SERVICES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE DU 30/06/2017 AU 30/06/2020 ANCIENNETE A CALCULER A COMPTER DU 18/11/2016	Non		
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL	Oui	AUTO	
	MATERNITE	> 2 ANS ANCIENNETE MAINTIEN DU SALAIRE PENDANT LA DUREE LEGALE DU CONGE MATERNITE	Oui	SAISIE	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME ASSUREUR : KLESIA(CIRCO) SALARIE RELEVANT DE LA CCN A L'EXCLUSION DES COMMERCES DE DETAIL DE PETITS ANIMAUX FAMILIERS	Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR : KLESIA ADHESION OBLIGATOIRE ENSEMBLE DU PERSONNEL TAUX ETABLISSEMENT PAR STATUT	Oui	SAISIE	
	FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR : KLESIA(MORNAY) ENSEMBLE DES SALARIES REPARTITION 50/50 EMPLOYEUR/SALARIE	Oui	AUTO	
	PARITARISME	ORGANISME COLLECTEUR : KLESIA - ORGANISME DESTINATAIRE : ADPFA			
		COTISATION FORFAITAIRE ANNUELLE 48€/AN PRORATISER PAR TRIMESTRE ENTIER		Non	
		COTISATION TRIMESTRIELLE(%MASSE SALARIALE BRUTE)	Oui	SAISIE	
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES	Oui	AUTO	

## IDCC 1979 : Hôtels, Cafés, Restaurants

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
DUREE DE TRAVAIL	CADRES	FORFAIT ANNUEL EN JOURS		Oui	AUTO	
		MAJORATION DE 10% DE LA 36EME A 39E HEURE		Oui	SAISIE	
	HEURES	MAJORATION DE 20% DE LA 40EME A 43E HEURE		Oui	SAISIE	
		MAJORATION DE 50% A PARTIR DE LA 44E HEURE		Oui	SAISIE	
		HEURES A 100% STRUCTURELLES (HSUP FIXES AU CONTRAT)		Oui	SAISIE	
		HEURES MAJOREES A 10% STRUCTURELLES (H FIXES AU CONTRAT)		Oui	SAISIE	
		HEURES MAJOREES A 10% - HCR		Oui	SAISIE	
		HEURES MAJOREES A 10% NON EXONEREES - HCR		Oui	SAISIE	
		HEURES A 110% POUR INFO EXO		Oui	SAISIE	
	TEMPS PARTIEL	HEURES COMPLEMENTAIRES A 105%		Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 105% NON EXONEREES		Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 125%		Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 125% NON EXONEREES		Oui	SAISIE	
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui		
		AGENTS DE MAITRISE	Oui	Oui		
		CADRES	Oui	Oui		
	REMUNERATION AU POURBOIRE	CATEGORIE 1		Oui	Oui	AUTO
		CATEGORIE 2		Oui	Oui	AUTO
		CATEGORIE 3		Oui	Oui	AUTO
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS		Oui	Oui	AUTO
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION			Non	
	PRIMES	PRIME DE TUTORAT		Oui		SAISIE
		PRIME HABILLAGE DESHABILLAGE		Oui		SAISIE
	REPAS	AVANTAGE EN NATURE NOURRITURE FIXE (100% du minimum garanti)		Oui		SAISIE
		AVANTAGE EN NATURE NOURRITURE SAISIE (100% du minimum garanti)		Oui		SAISIE
		AVANTAGE EN NATURE NOURRITURE APPRENTI (75% du minimum garanti)		Oui		SAISIE
		INDEMNITE COMPENSATRICE NOURRITURE FIXE		Oui		SAISIE
		INDEMNITE COMPENSATRICE NOURRITURE SAISIE		Oui		SAISIE
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME DESIGNÉ : GROUPE HUMANIS OU GROUPE MORNAY PAR DEPARTEMENT TAUX PRECONISES PAR L'AGIRC-ARRCO		Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	PAS D'ORGANISME ASSUREUR DESIGNÉ PAR LA CCN: GROUPE AUQUEL SONT VERSEES LES COTISATIONS RETRAITE QUI EST RETENU		Oui	AUTO	
	FRAIS DE SANTE	MUTUELLE FORFAITAIRE : répartition 50% salarié - 50% employeur			Oui	SAISIE
		TARIFICATIONS : régime général + régime Alsace-Moselle PRORATISATION DU FORFAIT EN CAS DE SALARIE MULTI-EMPLOYEUR			Oui	SAISIE
		MUTUELLE OBLIGATOIRE NON CADRE		Oui	AUTO	

		MUTUELLE OBLIGATOIRE CADRE		Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR NIVEAUX		Oui	AUTO

## IDCC 1982 : Du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	Salaires minima	Oui	Oui	

## IDCC 1996 : De la pharmacie d'officine

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
CONGES	CHEQUES VACANCES	OPTIONNEL (CHOIX ENTREPRISE)		Oui	SAISIE
	CONGES SUP ANCIENNETE	GRILLE NBRE CP ANCIENNETE PAR TRANCHE DE 5 ANS	Oui	Oui	AUTO
	CONGES FRACTIONNEMENT	PAS D'AUTOMATISME POUR GERER LES CP DE FRACTIONNEMENT		Non	
DUREE DU TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES SUPPLEMENTAIRE : HEURES MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE
		HEURES SUPPLEMENTAIRE : HEURES MAJOREES A 50%		Oui	SAISIE
	TRAVAIL DE NUIT	ENTRE 20 ET 22H : MAJORATION DE 20%		Oui	SAISIE
		ENTRE 22 ET 5H : MAJORATION de 40%			
	JOUR FERIE ET DIMANCHE	REPOS COMPENSATEUR			
	ASTREINTES	HEURES ASTREINTE		Oui	AUTO
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	FORFAIT JOUR	FORFAIT EN JOURS		Oui	AUTO
	SALAIRES MINIMA	ETAM	Oui	Oui	AUTO
		CADRE	Oui	Oui	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	
	REMUNERATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	PRIMES	PRIME ANCIENNETE		Oui	
		PRIME DE REMPLACEMENT		Oui	AUTO
		PRIME POLYGLOTTE		Oui	AUTO
		PRIME DERMO-COSMETIQUE		Oui	AUTO
		PRIME DERMO-COSMETIQUE-PHARMACEUTIQUE		Oui	AUTO
		PRIME PRODUITS COSMETIQUE ET D'HYGIENE		Oui	AUTO
		PRIME REALISATION DE PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES		Oui	AUTO
		PRIME TRAVAIL DE SOUS-SOL		Oui	AUTO
PRIME ANNUELLE D'EQUIPEMENT			Oui	AUTO	
PRIME REMPLACEMENT TITULAIRE			Oui	AUTO	
PRIME GERANCE DECES TITULAIRE		Oui	AUTO		
PRIME TUTORALE		Oui	AUTO		
INDEMNITES	INDEMNITE SUJETION		Oui	AUTO	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME ASSUREUR : KLESIA NON CADRE ET CADRE T1 : 5,34% EMPLOYEUR 3,56% SALARIE T2 : 21,59% EMPLOYEUR 8,64% SALARIE		Oui	AUTO
	FOND HDS	ORGANISME ASSUREUR : APGIS NON CADRE TOUS DEPARTEMENTS ET ALSACE-MOSELLE MONO ET MULTI EMPLOYEUR SUR LES TRANCHE A ET B		Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : APGIS CADRE TOUS DEPARTEMENTS ET ALSACE-MOSELLE MONO ET MULTI EMPLOYEUR SUR LES TRANCHE A ET B		Oui	AUTO
	PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR : APGIS NON CADRE 1,46% EMPLOYEUR 0,81% SALARIE		Oui	AUTO
ORGANISME ASSUREUR : APGIS CADRE REGIME PREVOYANCE OBLIGATOIRE : 1,41% EMPLOYEUR 0% SALARIE			Oui	AUTO	

	FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR : APGIS NON CADRE REGIME PREVOYANCE OBLIGATOIRE : TA : 0,48% EMPLOYEUR 0,29% SALARIE TB : 0,48% EMPLOYEUR 0,29% SALARIE		Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : APGIS CADRE REGIME PREVOYANCE OBLIGATOIRE : TA : 0,48% EMPLOYEUR 0,29% SALARIE TB : 0,48% EMPLOYEUR 0,29% SALARIE		Oui	AUTO
	FONDS PARITARISME	ORGANISME ASSUREUR : APGIS 0,03% EMPLOYEUR		Oui	AUTO
	CONTRIBUTION A LA FORMATION CONTINUE	ORGANISME ASSUREUR ACTALIANS 11 SALARIES ET PLUS : 1% EMPLOYEUR MOINS DE 11 SALARIES : 0,55% EMPLOYEUR		Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES		Oui	AUTO

## IDCC 2002 : De la blanchisserie – teinturerie et nettoyage (blanchisserie, laverie, location de linge à sec, pressing et teinturerie)

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS	Oui	Oui	
		EMPLOYES			
		TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 2021 : Du golf

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 2098 : Des prestataires de services

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 2121 : De l'édition

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 2128 : De la mutualité**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 2148 : Des télécommunications**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 2149 : Des activités du déchet**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 2198 : Des entreprises du commerce à distance**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

**IDCC 2205 : Du Notariat**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		TECHNICIENS			
		CADRES			
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	
	REMUNERATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	PRIMES	PRIME DE TREIZIEME MOIS		Oui	AUTO
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN TAUX SONT CEUX PRECONISES PAR L'ARGIRC-ARRCO		Oui	AUTO
		PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR : AXA ENTREPRISES (Code AXA001) CADRE REPARTITION TS 100% EMPLOYEUR		Oui
		ORGANISME ASSUREUR : AXA ENTREPRISES (Code AXA001) CADRE DEPENDANCE TOTALE / REPARTITION TS 100% EMPLOYEUR		Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : AXA ENTREPRISES (Code AXA001) NON CADRE REPARTITION TS 100% EMPLOYEUR		Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : AXA ENTREPRISES (Code AXA001) NON CADRE DEPENDANCE TOTALE / REPARTITION TS 100% EMPLOYEUR		Oui	AUTO

	FRAIS DE SANTE	NON CADRE / CADRE REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE ORGANISME : APGIS HUMANIS PREVOYANCE SOCLE REGIME GENERAL	Oui	AUTO
		NON CADRE / CADRE REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE ORGANISME : APGIS HUMANIS PREVOYANCE SOCLE REGIME GENERAL FAMILLE	Oui	AUTO
		NON CADRE / CADRE REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE ORGANISME : APGIS HUMANIS PREVOYANCE SOCLE CRPCEN	Oui	AUTO
		NON CADRE / CADRE REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE ORGANISME : APGIS HUMANIS PREVOYANCE SOCLE CRPCEN FAMILLE	Oui	AUTO
		NON CADRE / CADRE REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE ORGANISME : APGIS HUMANIS PREVOYANCE SOCLE ALSACE MOSELLE	Oui	AUTO
		NON CADRE / CADRE REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE ORGANISME : APGIS HUMANIS PREVOYANCE SOCLE ALSACE MOSELLE FAMILLE	Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES	Oui	AUTO

## IDCC 2216 : Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaires

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
CONGES PAYES	CONGE SUP ANCIENNETE	GRILLE NBRE CP ANCIENNETE PAR TRANCHE DE 5 ANS	Oui	Oui	AUTO	
DUREE DE TRAVAIL	CADRES	FORFAIT ANNUEL EN JOURS		Oui	AUTO	
		FORFAIT ANNUEL EN HEURES		Oui	AUTO	
	HEURES	MAJORATION : DISPOSITIONS LEGALES				
		MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43EME HEURE		OUI	SAISIE	
		MAJORATION DE 50% AU-DELA DE LA 43EME HEURE		Oui	SAISIE	
	HEURES DIMANCHE	MAJORATION DE 20%		Oui	SAISIE	
		MAJORATION DE 30%		Non		
	HEURES DE NUIT	MAJORATION DE 5% ENTRE 21H ET 22H		Oui	SAISIE	
		MAJORATION DE 20% ENTRE 22H ET 5H		Oui	SAISIE	
	TEMPS PARTIEL	COMPLEMENT D'HEURE: HEURES MAJOREES A 25%			Oui	SAISIE
HEURES COMPLEMENTAIRES A 110%				Oui	SAISIE	
HEURES COMPLEMENTAIRES A 125%				Oui	SAISIE	
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	2 GRILLES EN SALAIRE MINIMA				
		SALAIRE MINIMA MENSUEL COEF DE 1 A 8	Oui	Oui		
		SALAIRE MINIMA ANNUEL COEF 7 A 8	Oui	Oui		
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO	
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non		
PRIME ANNUELLE	BENEFICIAIRE SALAIRES ETANT TITULAIRES D'UN CONTRAT EN COURS AYANT 1 AN D'ANCIENNETE			Oui	AUTO	
PRIME DE RESPONSABILITE	BENEFICIAIRE CHAUFFEURS_LIVREURS_ENCAISSEURS PERCEVANT EUX MEME LE PRODUIT DE LA LIVRAISON MONTANT DE LA PRIME EGALE A 1/1000 DES ESPECES ENCAISSEES			Oui	SAISIE	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL MALADIE / AT		Oui	AUTO	
		MAINTIEN CONVENTIONNEL MATERNITE / ADOPTION		Non		
	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	AFFILIATION A UNE CAISSE DE RETRAITE RELEVANT DE L'AGIRC-ARRCO TAUX PRECONISES PAR L'AGIRC-ARRCO		Oui	AUTO	

RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	PREVOYANCE	ORGANISMES ASSUREURS: - AG2R PREVOYANCE POUR GARANTIES INCAPACITE / INVALIDITE ET DECES - OCIRP POUR LA RENTE EDUCATION BENEFICIAIRE SALARIES NON CADRES AYANT 1 AN D'ANCIENNETE NE RELEVANT PAS DE LA RETRAITE ET LA PREVOYANCE DES CADRES COTISATION EN % DU SALAIRE BRUT TA ET TB		Oui	AUTO
	FRAIS DE SANTE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN			
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR NIVEAUX		Oui	AUTO

## IDCC 2230 : Des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 2247 : Des entreprises de courtage d'assurances et/ou de réassurances

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 2272 : De l'assainissement et de la maintenance industrielle

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS	Oui	Oui	
		TAM			
		CADRES			

## IDCC 2329 : Cour de Cassation

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
DUREE DE TRAVAIL	DUREE LEGALE	DUREE LEGALE				
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRE MINIMA	GRILLES DE SALAIRE MINIMA	Oui	Oui	AUTO	
		PRIME	PRIME D'ANCIENNETE	Oui		Oui
		PRIME DE 13EME MOIS				Oui
MALADIE, MATERNITE ET ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui		
	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	DISPOSITION LEGALES		Oui	AUTO	

RETRAITE COMPLEMENTAIRE, REGIME PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	FRAIS DE SANTE	AUCUNE DISPOSITION DANS LA CCN		
	PREVOYANCE	AUCUNE DISPOSITION DANS LA CCN		
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES	Oui	AUTO

## IDCC 2332 : Des entreprises d'architecture

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	GRILLES SALAIRE MINIMA REGIONALES <i>Pas de valeurs à renseigner au niveau national car les salaires minima sont définis au niveau régional.</i> 1 GRILLE PAR REGION	Oui	Oui	

## IDCC 2335 : Du personnel des agences générales d'assurances

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 2412 : De la production de films d'animation

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL	Oui	Oui	
		PERSONNEL DE REALISATION			
		PERSONNEL DE CONCEPTION			
		PERSONNEL POUR LE LAY-OUT			
		PERSONNEL D'ANIMATION			
		PERSONNEL POUR LE DECOR, RENDU ET ECLAIRAGE			
		PERSONNEL POUR LE TRACAGE, SCAN ET COLORISATION			
		PERSONNEL POUR LE COMPOSITING			
		PERSONNEL POUR LE VOLUME			
		PERSONNEL DES EFFETS VISUELS NUMERIQUES			
		PERSONNEL D'EXPLOITATION, MAINTENANCE, TRANSFERT DE DONNEES			
		PERSONNEL DE PRODUCTION			

## IDCC 2420-1843 : Cadres du bâtiment

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
CONGES	CHEQUES VACANCES	OPTIONNEL (CHOIX ENTREPRISE) BENEFICIAIRES/ TOUS LES SALRIES AYANT AU MOINS 2 MOIS DE PRESENCE DANS L'ENTREPRISE		Oui	SAISIE
DUREE DE TRAVAIL	CADRES	FORFAIT ANNUEL EN JOURS		Oui	AUTO
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43EME HEURE		Oui	SAISIE
		MAJORATION DE 50% AU-DELA DE LA 43EME HEURE		Oui	SAISIE
	HEURES DE NUIT	TRAVAIL DE NUIT EXCEPTIONNEL ENT < 10 SALARIES (ENTRE 20H ET 6H) ENT > 10 SALARIES (ENTRE 21H ET 6H) MAJORATION DE 100%		Oui	SAISIE
		TRAVAUX PROGRAMMES DE NUIT ENT < 10 SALARIES (ENTRE 20H ET 6H) ENT > 10 SALARIES (ENTRE 21H ET 6H) MAJORATION DE 25%		Oui	SAISIE
HEURES JOURS FERIES	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN : dispositions du droit commun		Oui	SAISIE	
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRE MINIMA CADRES DU BATIMENT	OUI	Oui	
		SALAIRE MINIMA CADRES DU BATIMENT NORD PAS DE CALAIS	OUI	Oui	
		SALAIRE MINIMA CADRES DU BATIMENT REGION PARISIENNE	OUI	Oui	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	OUI	Oui	AUTO
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	FRAIS PROFESSIONNELS	GESTION DE L ABATTEMENT DE 10% POUR LES FRAIS PROFESSIONNELS (CHOIX AU SALARIE)		Oui	AUTO
	INDEMNITES	INDEMNITE REPAS LIEU TRAVAIL		Oui	SAISIE
		INDEMNITE REPAS HORS LOCAUX		Oui	SAISIE
		INDEMNITE REPAS RESTAURANT		Oui	SAISIE
		INDEMNITE GRAND DEPLACEMENT REPAS < 3 MOIS ET > 3 MOIS		Oui	SAISIE
		INDEMNITE DE GRAND DEPLACEMENT < 3 MOIS ET > 3 MOIS (Tarifs Région Parisienne / Province / Autre tarif / Etranger)		Oui	SAISIE
		INDEMNITE FRAIS PROFESSIONNELS		Oui	SAISIE
		PANIER NUIT		Oui	SAISIE
		REPAS LIBRE		Oui	SAISIE
		REPAS CONVENTIONNEL BATI SANS JUSTIFICATIFS		Oui	SAISIE
		AVANTAGE EN NATURE - REPAS		Oui	SAISIE
		TICKETS RESTAURANTS		Oui	SAISIE
		REMBOURSEMENT DE FRAIS		Oui	SAISIE
		VETEMENT TRAVAIL		Oui	SAISIE
	INDEMNITE MAITRE D'APPRENTISSAGE CONFIRME		Oui	SAISIE	
PRIMES	PRIME VACANCES CETTE PRIME EST PRISE EN CHARGE PAR LA CAISSE DES CP PAS D AUTOMATISME VERSEE AUX CADRES AYANT AU MOINS 6 MOIS DE PRESENCE DANS UNE OU PLUSIEURS ENTREPRISES DU BTP EGALE A 30% DE L'INDEMNITE DE CONGES CORRESPONDANT A 24 JOURS OUVRABLES		Oui	SAISIE	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISMES: BTP RETRAITE (ARRCO CADRE) ET CNRBTPIIG (AGIRC) AFFILIATION OBLIGATOIRE TAUX NON PRECISES DANS LA CCN - retraite bati T1 / T2 CADRE - retraite bati T1 / T2 - MAINTIEN TPS PLEIN CADRE		Oui	AUTO
	RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	- retraite supplémentaire bati TA/ T2 CADRE		Oui	AUTO

PREVOYANCE	ORGANISMES ASSUREURS: <b>BTP PREVOYANCE</b> BENEFICAIRES: TOUT SALARIE INSCRIT AU REGIME COMPLEMENTAIRE AGIRC					
	PREVOYANCE HORS FRAIS MEDICAUX/GARANTIE ARRET TRAVAIL/RENTES ET DECES		Oui	AUTO		
	PREVOYANCE SUPPLEMENTAIRE CADRE TA/TB		Oui	AUTO		
	GARANTIE INVALIDITE GERANT TA/TB/TC		Oui	AUTO		
	GARANTIE ARRET TRAVAIL BATI CADRE TA/TB/TC		Oui	AUTO		
	GARANTIE DECES INVALIDITE CADRE		Oui	AUTO		
	RENTE CONJOINT TA/TB		Oui	AUTO		
	FRAIS DE SANTE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN				
		GARANTIE FRAIS MEDICAUX CADRE TA/TB		Oui	AUTO	
		GARANTIE FRAIS MEDICAUX FORFAIT CADRE		Oui	AUTO	
	FRAIS MEDICAUX CADRE FORFAIT JOURNALIER		Oui	AUTO		

## IDCC 2511 : Du sport

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 2528 : De travail des industries de la maroquinerie, articles de voyage, chasse sellerie, gainerie, bracelets en cuir

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS ET EMPLOYES	Oui	Oui	
		TAM			
		CADRES			

## IDCC 2543 : Des cabinets ou entreprises de géomètres experts, géomètres topographes photogrammètres, experts-fonciers

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 2564 : Des vétérinaires praticiens salariés

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 2596 : Coiffure et Professions connexes

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
DUREE DE TRAVAIL	TEMPS PARTIEL	COMPLEMENT D'HEURE : HEURES MAJOREES A 15%		Oui	SAISIE	
		COMPLEMENT D'HEURE : HEURES MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 112% EXO		Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 112% NON EXO		Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 125% EXO		Oui	SAISIE	
		HEURES COMPLEMENTAIRES A 125% NON-EXO		Oui	SAISIE	
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	DES EMPLOIS TECHNIQUES, AM ET CADRES COIFFURE	Oui	Oui		
		DES EMPLOIS DE L'ESTHETIQUE-COSMETIQUE	Oui	Oui		
		DES EMPLOIS NON TECHNIQUES	Oui	Oui		
		DES AGENTS DE MAITRISES ET CADRES ADMINISTRATIFS	Oui	Oui		
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS COIFFURE NIVEAU CAP - MAJORE DE 2 POINTS	Oui	Oui	AUTO	
		BAREME APPRENTIS COIFFURE NIVEAU BP/BTS	Oui	Oui	AUTO	
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non		
	PRIMES	PRIME ANCIENNETE : FORFAITAIRE	Oui	Oui	AUTO	
		PRIME DES RESPONSABLES D'ETABLISSEMENT		Oui	SAISIE	
		REMUNERATION VARIABLE INDIVIDUELLE		Oui	SAISIE	
PRIME DE COMPENSATION			Oui	SAISIE		
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	TAUX SONT CEUX PRECONISES PAR L'AGIRC- ARRCO. REPARTITION DIFFERENTE 55% CHARGES EMPLOYEUR ET 45% CHARGES SALARIE. LIGNES DE RETRAITE SPECIFIQUE COIFFURE		Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	PAS D'ORGANISME ASSUREUR DESIGNE PAR LA CCN. TAUX NE SONT PAS FIXES PAR LA CCN NON PLUS				
	FRAIS DE SANTE	PAS D'ORGANISME ASSUREUR DESIGNE PAR LA CCN				
		MUTUELLE OBLIGATOIRE EN % PLSS NON CADRE FAMILLE		Oui	AUTO	
		MUTUELLE OBLIGATOIRE EN % PLSS CADRE FAMILLE		Oui	AUTO	
		MUTUELLE OPTIONNELLE CONJOINT NON CADRE		Oui	SAISIE	
		MUTUELLE OPTIONNELLE CONJOINT CADRE		Oui	SAISIE	
	COMITE FRAIS DE SANTE	MUTUELLE OPTIONNELLE CADRE		Oui	SAISIE	
		COMITE FRAIS DE SANTE NON CADRE		Oui	AUTO	
		COMITE FRAIS DE SANTE AGENT DE MAITRISE		Oui	AUTO	
		COMITE FRAIS DE SANTE CADRE		Oui	AUTO	
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR NIVEAUX		Oui	AUTO	

## IDCC 2609 : ETAM du bâtiment

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui		
CONGES	CHEQUES VACANCES	OPTIONNEL (CHOIX ENTREPRISE) BENEFICIAIRES/ TOUS LES SALRIES AYANT AU MOINS 2 MOIS DE PRESENCE DANS L'ENTREPRISE		OUI	SAISIE	
DUREE DE TRAVAIL	ETAM CLASSES A PARTIR DE LA POSITION "F"	FORFAIT ANNUEL EN JOURS		Oui	AUTO	
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43EME HEURE		Oui	SAISIE	
		MAJORATION DE 50% AU-DELA DE LA 43EME HEURE		Oui	SAISIE	
	HEURES DE NUIT	TRAVAIL DE NUIT EXCEPTIONNEL ENT ≤ 10 SALARIES (ENTRE 20H ET 6H) ENT > 10 SALARIES (ENTRE 21H ET 6H) MAJORATION DE 100%		Oui	SAISIE	
		TRAVAUX PROGRAMMES DE NUIT ENT ≤ 10 SALARIES (ENTRE 20H ET 6H) ENT > 10 SALARIES (ENTRE 21H ET 6H) MAJORATION DE 25%		Oui	SAISIE	
	HEURES DE DIMANCHE	MAJORATION DE 100% DES HEURES EFFECTUEES		Oui	SAISIE	
HEURES JOURS FERIES	MAJORATION DE 100% DES HEURES EFFECTUEES		Oui	SAISIE		
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	<b>GRILLES SALAIRE MINIMA ETAM REGIONALES</b> <i>Pas de valeurs à renseigner au niveau national car les salaires minima sont définis au niveau régional.</i> 1 GRILLE PAR REGION	Oui	Oui		
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO	
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non		
	FRAIS PROFESSIONNELS	GESTION DE L ABATTEMENT DE 10% POUR LES FRAIS PROFESSIONNELS (CHOIX AU SALARIE)		Oui	AUTO	
	INDEMNITES		INDEMNITE REPAS LIEU TRAVAIL		Oui	SAISIE
			INDEMNITE REPAS HORS LOCAUX		Oui	SAISIE
			INDEMNITE REPAS RESTAURANT		Oui	SAISIE
			INDEMNITE GRAND DEPLACEMENT REPAS ≤ 3 MOIS ET > 3 MOIS		Oui	SAISIE
			INDEMNITE DE GRAND DEPLACEMENT ≤ 3 MOIS ET > 3 MOIS (Tarifs Région Parisienne / Province / Autre tarif / Etranger)		Oui	SAISIE
			INDEMNITE FRAIS PROFESSIONNELS		Oui	SAISIE
			PANIER NUIT		Oui	SAISIE
			REPAS LIBRE		Oui	SAISIE
			REPAS CONVENTIONNEL BATI SANS JUSTIFICATIFS		Oui	SAISIE
			AVANTAGE EN NATURE - REPAS		Oui	SAISIE
			TICKETS RESTAURANTS		Oui	SAISIE
			REMBOURSEMENT DE FRAIS		Oui	SAISIE
VETEMENT TRAVAIL		Oui	SAISIE			
	INDEMNITE MAITRE D'APPRENTISSAGE CONFIRME		Oui	SAISIE		

## IDCC 2609 : ETAM du bâtiment (suite)

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL	Oui	Oui	AUTO	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISMES: BTP RETRAITE (ARRCO ETAM) ET CNRBTPPIG (AGIRC TAM art. 4 bis et 36) AFFILIATION OBLIGATOIRE TAUX NON PRECISES DANS LA CCN - retraite bati T1 / T2 ETAM - retraite bati T1 / T2 - MAINTIEN TPS PLEIN ETAM		Oui	AUTO	
	RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	- retraite supplémentaire bati TA/ T2 ETAM		Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	ORGANISMES ASSUREURS: BTP PREVOYANCE BENEFICAIRES: TOUT SALARIE INSCRIT AU REGIME COMPLEMENTAIRE AGIRC CALCUL SUR L'ASSIETTE DES COTISATIONS ARRCO				
		PREVOYANCE HORS FRAIS MEDICAUX/GARANTIE ARRET TRAVAIL/RENTES ET DECES TA / T2			Oui	AUTO
		PREVOYANCE SUPPLEMENTAIRE ETAM TA/TB			Oui	AUTO
		PREVOYANCE ETAM CHIRURGIE TA/T2			Oui	AUTO
		PREVOYANCE ETAM CHIRURGIE FACULTATIVE TA/T2			Oui	AUTO
		GARANTIE ARRET TRAVAIL BATI ETAM TA/T2			Oui	AUTO
		GARANTIE DECES INVALIDITE ETAM TA/T2			Oui	AUTO
	RENTE CONJOINT TA/T2/T2 UNIFIE			Oui	AUTO	
	FRAIS DE SANTE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN			Oui	AUTO
		GARANTIE FRAIS MEDICAUX ETAM TA/T2			Oui	AUTO
		GARANTIE FRAIS MEDICAUX FORFAIT ETAM			Oui	AUTO
FRAIS MEDICAUX ETAM FORFAIT JOURNALIER			Oui	AUTO		
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR NIVEAUX	Oui	Oui	AUTO	

## IDCC 2614 : Des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	<b>GRILLES SALAIRE MINIMA REGIONALES</b> <i>Pas de valeurs à renseigner au niveau national car les salaires minima sont définis au niveau régional.</i> 1 GRILLE PAR REGION	Oui	Oui	

## IDCC 2706 : Du personnel des administrateurs et des mandataires judiciaires

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	PERSONNEL ADMINISTRATIF	EMPLOYES TAM	Oui	Oui
		PERSONNEL TECHNIQUE	EMPLOYES TAM		
		PERSONNEL COLLABORATEUR	ETAM		

## IDCC 2785 : Des sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et des offices de commissaires-priseurs judiciaires

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 2931 : Des activités de marchés financiers

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 2941 : De la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 3013 : De la librairie

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 3032 : Esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de ma parfumerie

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
CONGES PAYES	CONGE SUP ANCIENNETE	GRILLE NBRE CP ANCIENNETE PAR TRANCHE DE 5 ANS		Oui	AUTO
DUREE DE TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	PAS DE PARTICULARITE		Oui	SAISIE
		MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43E HEURE		Oui	SAISIE
		MAJORATION DE 50% AU DELA DE LA 43E HEURE			
	TRAVAIL LE DIMANCHE	REMUNERATION AU MOINS EGALE AU DOUBLE DE LA REMUNERATION NORMALEMENT DUE POUR UNE DUREE EQUIVALENTE		Oui	SAISIE
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	DEUX GRILLES : UNE COEF 135 A 300 AVEC ÉCHELONS, UNE COEF 135 A 300 SANS ÉCHELON	Oui	Oui	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION -26 ANS		Oui	AUTO

	ANCIENNETE	PRIME ANCIENNETE: FORFAITAIRE PRORATISATION POUR SALARIES TEMPS PARTIELS	Oui	AUTO	
	PRIMES	PRIME DE TUTORAT	Oui	AUTO	
		PRIME DE FORMATION	Oui	AUTO	
<b>MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL</b>	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL	Oui	AUTO	
<b>RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE</b>	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN TAUX SONT CEUX PRECONISES PAR L'AGIRC-ARRCO	Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR : HUMANIS <b>SEULS LES NON CADRES SONT VISE PAR LA CC</b> SALARIES DOIVENT AVOIR 1 AN D'ANCIENNETE REPARTITION 50% EMPLOYEUR ET 50% SALARIE A L'EXCEPTION DE LA 2EME PERIODE DE MAINTIEN DE SALAIRE QUI EST EXCLUSIVEMENT PATRONALE	Oui	AUTO	
	FRAIS DE SANTE	ORGANISME RECOMMANDE: APICIL			
		EN FORFAITS : REPARTITION 50% EMPLOYEUR ET 50% SALARIE		Oui	AUTO
		TARIFICATIONS : REGIME GENERAL + REGIME ALSACE-MOSELLE		Oui	AUTO
MUTUELLE % PLAFOND SS - ISOLE			Oui	AUTO	
	MUTUELLE % PLAFOND SS - CONJOINT		Oui	AUTO	
	MUTUELLE % PLAFOND SS - ENFANT		Oui	AUTO	
<b>CLASSIFICATION DES EMPLOIS</b>	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES	Oui	AUTO	

## IDCC 3043 : Des entreprises de propreté et servies associés

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
<b>REGIME SOCIAL</b>	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
<b>DUREE DE TRAVAIL</b>	AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL	CHOIX DE L'ENTREPRISE : HORAIRE HEBDO DE 36H/4JRS OU HORAIRE HEBDO DE 39J/5JRS		Oui	SAISIE
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES SUPPLEMENTAIRES : MAJORATIONS LEGALES		Oui	SAISIE
	HEURES COMPLEMENTAIRES	HEURES COMPLEMENTAIRES A 11% HEURES COMPLEMENTAIRE A 25%		Oui	SAISIE
	TRAVAIL JOURS FERIES			Non	
	TRAVAIL LE DIMANCHE ET DE NUIT	MAJORATION DE DIMANCHES SPECIFIQUES		Oui	SAISIE
<b>SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES</b>	CONTRAT D APPRENTISSAGE	% REMUNERATION CONVENTIONNELS	Oui	Oui	
	SALAIRES MINIMA	NC (CAT AXX,CE, MP) AM(EXX) CADRE (CA)	Oui	Oui	
	PRIME ANNUELLE	VERSEMENT EN 11			
	PRIME DE TRANSPORT	PRIME MENSUELLE		Oui	
	PRIME D EXPERIENCE	VERSEMENT MENSUEL		Oui	
	PRIME ANCIENNETE	AUTOMATIQUE		Oui	
<b>MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL</b>	MAINTIEN DE SALAIRE	MAL/AT/MP - MAINTIEN DE SALAIRE CONVENTIONNEL SELON ANCIENNETE (DELAJ DE CARENCE DIFFERENT SELON LA CATEGORIE DU SALARIE)		Oui	AUTO
<b>RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE</b>	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME ASSUREUR DESIGNE NON DESIGNE		Oui	AUTO
		TAUX MINIMUM OBLIGATOIRES APPLIQUES		Oui	AUTO
	PREVOYANCE	ENSEMBLE SALAIRES, SANS CONDITION D'ANCIENNETE  ORGANISME ASSUREUR : AG2R PREVOYANCE		Oui	AUTO
<b>FORMATION PRO CONV</b>	FRAIS DE SANTE	NON GERES CAR TAUX INFERIEURS AUX FPOC CLIENTS		Non	AUTO
	CONTRIBUTION	CONTRIBUTION +11SALARIES		Oui	AUTO
<b>CLASSIFICATION DES EMPLOIS</b>	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR CATEGORIES		Oui	AUTO

**IDCC 3109 : Des 5 branches industries alimentaires diverses**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS ET EMPLOYES	Oui	Oui	
		TAM			
		CADRES			

**IDCC 3160 : Des associations de gestion et de comptabilité**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	Experts comptables et commissaires aux comptes	Non	Oui	
		Personnel technique et informatique			

Absence de grilles étendues.

**IDCC 3168 : Des professions de la photographie**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		MAITRISE			
		CADRES			

**IDCC 3212 : Des cadres des travaux publics**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 3213 : Des collaborateurs salariés des entreprises d'économistes de la construction et des métresseurs-vérificateurs du 16 décembre 2015**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	ETAM HORS IDF	Oui	Oui	
		CADRES HORS IDF	Oui	Oui	
		ETAM IDF	Oui	Oui	
		CADRES IDF	Oui	Oui	

## IDCC 3230 : Des employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres de la presse d'information spécialisée

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 3239 : Des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL REGIME AGRICOLE		Oui	
CONGES	CONGES FRACTIONNEMENT	PAS D'AUTOMATISME POUR GERER LES CP DE FRACTIONNEMENT		Non	
	CONGES POUR LES MERES DE FAMILLE	CONGES POUR LES MERES DE FAMILLE		Oui	SAISIE
	CONGES ANCIENNETE	CONGES DE L'ANCIENNE CONVENTION		Oui	SAISIE
DUREE DU TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	8 <sup>ERES</sup> HEURES SUPPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	AU-DELA DE 8 HEURES SUPPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 50%		Oui	SAISIE
	DIMANCHE	HEURES MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE
	JOURS FERIES	1ER MAI : MAJOREES A 100%		Oui	
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	
		SALAIRES MINIMA INCLUANT LA MAJORATION POUR CERTIFICATION	Oui	Oui	
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME LEGAL APPRENTIS	Oui	Oui	
	REMUNERATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	REMUNERATION PRESENCE RESPONSABLE	1 HEURE DE PRESENCE RESPONSABLE = 2/3 D'HEURE DE TRAVAIL EFFECTIF		Oui	SAISIE
	REMUNERATION GARDE MALADE	COMPRIS DANS LA DUREE CONTRACTUELLE. LIGNE DE COMMENTAIRE		Oui	SAISIE
	AVANTAGE EN NATURE	LOGEMENT REPAS		Oui	SAISIE
	INDEMNITE	INDEMNISATION DES FRAIS D'UTILISATION DE LA VOITURE DU SALARIE INDEMNISATION PRESENCE DE NUIT : 1 HEURE DE PRESENCE DE NUIT > 1/4 DU SALAIRE CONVENTIONNEL POUR UNE MEME DUREE DE TRAVAIL EFFECTIF		Oui	SAISIE
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	INDEMNISATION PAR LE REGIME DE PREVOYANCE		Non	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME COLLECTEUR : IRCM TAUX NON FIXES		Oui	SAISIE
	PREVOYANCE	ORGANISME COLLECTEUR : IRCM PREVOYANCE REPARTITION : 50% EMPLOYEUR 50% SALARIE		Oui	SAISIE
	FRAIS DE SANTE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN			
	FONDS PARITARISME	ORGANISME COLLECTEUR : IRCM PREVOYANCE REPARTITION : COTISATION EMPLOYEUR		Oui	SAISIE
	IDR	ORGANISME COLLECTEUR : IRCM PREVOYANCE REPARTITION : COTISATION PATRONALE groupée avec la prévoyance		Oui	SAISIE
	FONDS D'INFORMATION ET DE VALORISATION DE L'EMPLOI A DOMICILE	ORGANISME COLLECTEUR : IRCM PREVOYANCE REPARTITION : COTISATION EMPLOYEUR		Oui	SAISIE
	CONTRIBUTION A LA FORMATION CONTINUE	MISE EN PLACE EN 2022		Non	
SPECIFICITES DE LA CONVENTION	TYPE D'EMPLOYES TRAITES	EMPLOYES DE MAISON		Oui	AUTO
	DEDUCTION FORFAITAIRE			Oui	AUTO
	COTISATION PATRONALE	21 PAR HEURE TRAVAILLEE		Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR NIVEAUX	Oui	Oui	AUTO

NB : Sont traitées dans cette convention uniquement les particularités provenant de l'ancienne convention 2111.

## IDCC 3243 : Des commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	EMPLOYES	Oui	Oui	
		AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 3244 : Des professions réglementées auprès des juridictions

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

## IDCC 3248 : De la métallurgie

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	Cadres	Oui	Oui	
		Cadres du groupe F < 2 ans d'expérience			
		Cadres du groupe F de 2 à 4 ans d'expérience			
		Cadres du groupe F de 4 à 6 ans d'expérience			
		Non cadres			

## IDCC 7001 : Des Coopératives et SICA bétail et viandes

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	OUVRIERS ET EMPLOYES	Oui	Oui	
		AGENTS DE MAITRISE			
		CADRES			

## IDCC 7010 : Des personnels des élevages aquacoles

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 7012 : Concernant le personnel des Centres équestres**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SALAIRES MINIMA	Oui	Oui	

**IDCC 7018 : Entreprises du paysage**

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME AGRICOLE		Oui	
CONGES ET JOURS FERIES	CONGE PAYE	CONGE PAYE SUPPLEMENTAIRE		Non	
		CONGE PAYE SUPPLEMENTAIRE ACCORDES AUX FEMMES		Non	
DUREE DU TRAVAIL	HEURES RECUPERABLES	HEURES RECUPEREES		Oui	AUTO
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	DISPOSITIONS LEGALES		Oui	SAISIE
	REPOS COMPENSATEUR	REPOS COMPENSATEUR DE 50%		Oui	SAISIE
	ASTREINTES	ASTREINTES		Oui	SAISIE
	FORFAIT ANNUEL EN JOURS			Oui	AUTO
	FORFAIT ANNUEL EN HEURES			Oui	AUTO
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMAS	4 GRILLES DE SALAIRE EN FONCTION DU NIVEAU	Oui	Oui	
	PRIMES	PRIME TRAVAUX INSALUBRE : Egale à 10 % du montant de la rémunération horaire de base du salarié concerné		Oui	AUTO
	INDEMNITES	INDEMNITE DE PANIERS		Oui	SAISIE
		INDEMNITE DE DEPLACEMENT		Oui	SAISIE
		INDEMNITE ASTREINTE		Oui	SAISIE
MALADIE, MATERNITE ET ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN	MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPLEMENTAIRE, REGIMES DE PREVOYANCE ET DE FRAIS DE SANTE	PREVOYANCE	ORGANISME COLLECTEUR : AGRI PRÉVOYANCE % DU PMSS		Oui	AUTO
		PREVOYANCE DECES		Oui	AUTO
	FRAIS DE SANTE	ORGANISME COLLECTEUR : AGRI PRÉVOYANCE REPARTITION 50% EMPLOYEUR 50% SALARIE % DU PMSS		Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR LES POSITIONS	Oui	Oui	AUTO

## IDCC 7024 : Production agricole et CUMA

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME AGRICOLE		Oui	
DUREE DU TRAVAIL	DUREE DES CONVENTIONS LOCAL	Se reporter aux accords locaux			
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMAS	1 grille qui renseigne : 1 valeur de grille de salaire par palier	Oui	Oui	
		1 grille qui renseigne : les valeurs des coefficients associés aux paliers	Oui	Oui	
MALADIE, MATERNITE ET ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN	Se reporter aux accords locaux			
RETRAITE COMPLEMENTAIRE, REGIMES DE PREVOYANCE ET DE FRAIS DE SANTE	PREVOYANCE	Se reporter aux accords locaux			
	FRAIS DE SANTE				
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	COEFFICIENTS HIERARCHIQUES ET PALIERS		Oui	AUTO

## IDCC 7025 : Entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME GENERAL		Oui	
DUREE DU TRAVAIL	ASTREINTES	TEMPS DE TRAJET CHANTIER-DOMICILE		Oui	SAISIE
	HEURES SUPPLEMENTAIRES	CADRE LEGAL + SPECIFICITE CONVENTIONNELLE (REPOS COMPENSATEUR)		Oui	SAISIE
	HEURES COMPLEMENTAIRES	CADRE LEGAL		Oui	SAISIE
	TRAVAIL INTERMITTENT AGRICOLE	REMUNERATION CONVENTIONNELLE (MAJOREE)		Oui	AUTO
	TRAVAIL DE NUIT	MAJORATION CONVENTIONNELLE		Oui	AUTO
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	10 GRILLES SELON NIVEAU ET TYPE D'ACTIVITE	Oui	Oui	
		AFFECTATION TEMPORAIRE A DES TRAVAUX DE CATEGORIE SUPERIEURE		Oui	AUTO
	INDEMNITES	INDEMNITE FORFAITAIRE D'ASTREINTE DE NUIT (1MG)		Oui	AUTO
		INDEMNITE FORFAITAIRE D'ASTREINTE DE 24H (2MG)		Oui	AUTO
		INDEMNITE DE REPAS		Oui	AUTO
		INDEMNITE DE PETIT DEPLACEMENT		Oui	AUTO
INDEMNITE DE GRAND DEPLACEMENT		Oui	SAISIE		
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	PREVOYANCE	NON CADRE Se reporter à la CCN de l'Agriculture			
	FRAIS DE SANTE	ABSENCE DE DISPOSITION DANS LA CCN			
	RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	Retraite supplémentaire TA/TB/TC		Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	PAR POSITION		Oui	AUTO

## EX. IDCC 8216 : Les exploitations viticoles de la Champagne délimitée

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME AGRICOLE		Oui	
DUREE DU TRAVAIL	HEURES DE REGIES	HEURES MAJOREES A 100%		Oui	SAISIE
		HEURES MAJOREES A 125%		Oui	SAISIE
		HEURES MAJOREES A 150%		Oui	SAISIE
	HEURES DU DIMANCHE	MAJOREES A 150%		Oui	SAISIE
	HEURES DE NUIT	MAJOREES A 150%		Oui	SAISIE
	ASTREINTES	ASTREINTES		Oui	SAISIE
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA			
	REMUNERATION	REMUNERATION TRAVAIL AU MARC		Oui	SAISIE
		REMUNERATION TRAVAIL A LA TACHE		Oui	SAISIE
		REMUNERATION TRAVAIL AU KG		Oui	SAISIE
	PRIMES	PRIME DE VENDANGES		Oui	AUTO
		PRIME DE FIN D'ANNEE		Oui	AUTO
		PRIME DE VACANCES		Oui	SAISIE
		AIDE AUX VACANCES		Oui	SAISIE
	AVANTAGES EN NATURE	REPAS POUR LES TACHERONS ET VENDANGEURS		Oui	SAISIE
	RETENUES	RETENUES REPAS POUR TACHERONS ET VENDANGEURS		Oui	SAISIE
INDEMNITES	INDEMNITES ASTREINTE		Oui	SAISIE	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAV.	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPLEM. REGIMES DE PREVOYANCE ET DE FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	APPLICATION DE LA CC DE PREVOYANCE		Oui	AUTO
	PREVOYANCE	PREVOYANCE NON CADRE ORGANISME ASSUREUR : AGRI PREVOYANCE		Oui	AUTO
		PREVOYANCE CADRE ORGANISME ASSUREUR : CPCEA CADRE			
FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR : AGRI PREVOYANCE		Oui	AUTO	
SPECIFICITES DE LA CONVENTION	ACHAT DE CHAMPAGNE	DEDUCTION DE L'ACHAT SUR LE BS		Oui	SAISIE
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA			

## EX. IDCC 9111 : Les exploitations agricoles de la zone céréalière du département de l'Aude

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
ACCORD DEPARTEMENTALE	SPECIFICITES LOCALES	AUDE		Oui		
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME AGRICOLE		Oui		
CONGES ET JOURS FERIES	JOURS FERIES	JOUR DE FÊTE LOCALE ET FOIRE		Oui	SAISIE	
DUREE DE TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES SUPPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE	
	REPOS COMPENSATEUR	HEURES SUPPLEMENTAIRES : HEURES MAJOREES A 40%		Oui	SAISIE	
SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMAS	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA				
	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non		
	PRIMES	PRIME TRAVAUX DE SOUFRAGE, SULFATAGE ET AUTRE TRAITEMENTS CHIMIQUES			Oui	SAISIE
		PRIME DE TAILLE ET ENLEVEMENT DE BOIS DE PIEDS-MERE DE VIGNE				
		PRIME DE PRODUCTIVITE (CADRE)				
		PRIME DE SUJETIONS				
	AVANTAGES NATURE	LOGEMENT D'UNE FAMILLE			Oui	SAISIE
		NOURRITURE				
		VIN				
	MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MALADIE, MAINTIEN A COMPTER DU 4EME JOUR - AT/MP, MAINTIEN A COMPTER DU 1ER JOUR A 80% POUR ANCIENNETE ENTREPRISE < 1AN PUIS 90% POUR ANCIENNETE ≥ 1 AN		Oui	AUTO
RETRAITE COMPLEMENTAIRE, REGIMES DE PREVOYANCE ET	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME ASSUREUR : AGRI RETRAITE NON CADRE. TAUX MINIMUM OBLIGATOIRE APPLIQUES PAR L'AGIRC-ARRCO AU REGIME AGRICOLE. REPARTITION 50% EMPLOYEUR/50% SALAIRE		Oui	AUTO	

DE FRAIS DE SANTE		ORGANISME ASSUREUR : CAMARCA - CADRE	Oui	AUTO
	PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR : AGRI PREVOYANCE - NON CADRE	Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : CPCEA, CADRE, NIVEAU NATIONAL	Oui	AUTO
	FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR : AGRI PREVOYANCE - NON CADRE. GARANTIE OBLIGATOIRE SOCLE ET OPTION 1 ADULTE/ENFANT REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE	Oui	AUTO
ORGANISME ASSUREUR : CPCEA, CADRE, NIVEAU NATIONAL		Oui	AUTO	
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA		

## EX. IDCC 9112 : Départementale des exploitations agricoles de la zone viticole de l'Aude

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
ACCORD DEPARTEMENTALE	SPECIFICITES LOCALES	AUDE		Oui		
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME AGRICOLE		Oui		
CONGES	CONGES FRACTIONNEMENT	<b>PAS D'AUTOMATISME POUR GERER LES CP DE FRACTIONNEMENT : CONGE SUPPLEMENTAIRE SI PRISE DE CONGE EN DEHORS DE LA PERIODE DU 1ER MAI AU 31 OCTOBRE</b> - JOUR SUPPLEMENTAIRE SI LE SALARIE PREND ENTRE 3 ET 5 JOURS - JOURS SUPPLEMENTAIRES SI LE SALARIE PREND AU MOINS 6 JOURS		Non		
		CONGES PERFECTIONNEMENT DES CADRES	<b>PAS D'AUTOMATISME POUR GERER LES CP DE PERFECTIONNEMENT</b>	Non		
DUREE DE TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	MAJORATION DE 25% DE LA 36EME A 43EME HEURE		Oui	SAISIE	
		MAJORATION DE 50% AU-DELA DE LA 43EME HEURE		Oui	SAISIE	
	HEURES DE NUIT	TRAVAIL DE NUIT (ENTRE 21H ET 5H) MAJORATION DE 50%		Oui	SAISIE	
	HEURES DE DIMANCHE	MAJORATION DE 50%		Oui	SAISIE	
	HEURES JOURS FERIES	1ER MAI : MAJORATION DE 100% AUTRES JOURS FERIE : MAJORATION DE 25%		Oui	SAISIE	
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA				
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO	
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non		
	INDEMNITE DE DEPART	MISE A LA RETRAITE			Oui	SAISIE
		DEPART VOLONTAIRE A LA RETRAITE			Oui	SAISIE
	INDEMNITES	INDEMNITE FIN DE CARRIERE CADRE			Oui	SAISIE
		INDEMNITE DE SACQUETTE			Oui	AUTO
PRIMES	AVANTAGE EN NATURE REPAS			Oui	SAISIE	
PRIME ANNUELLE DES CADRES	PRIME ANNUELLE DES CADRES			Oui	SAISIE	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	<b>PERSONNEL NON CADRE</b> ORGANISMES: PARITARITE CRIA ET AG2R REPARTITION 50% EMPLOYEURS ET 50% SALARIE		Oui	AUTO	
		<b>PERSONNEL CADRE</b> ORGANISMES: CPCEA REPARTITION 62% EMPLOYEURS ET 38% SALARIE		Oui	AUTO	
	CONTRIBUTION EQUILIBRE GENERAL	<b>PERSONNEL NON CADRE ET CADRE</b> Répartition 60% Employeur – 40% Salarié		Oui	AUTO	
	CONTRIBUTION EQUILIBRE TECHNIQUE	<b>PERSONNEL NON CADRE ET CADRE</b> Répartition 60% Employeur – 40% Salarié		Oui	AUTO	
	RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	- retraite supplémentaire CPCEA TA/TB/TC		Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	<b>PERSONNEL NON CADRE</b> ORGANISME: Pas de désignation d'organisme			Oui	AUTO
		<b>PERSONNEL CADRE</b> ORGANISMES: CPCEA			Oui	AUTO
	FRAIS DE SANTE	<b>PERSONNEL NON CADRE</b> ORGANISMES: AGRI PREVOYANCE REPARTITION 50% EMPLOYEURS ET 50% SALARIE MUTUELLE EN % PLSS 3 FORMULES SELON CHOIX SALARIE - ISOLE - SALARIE + CONJOINT - FAMILLE			Oui	AUTO
		<b>PERSONNEL CADRE</b> ORGANISMES: CPCEA MUTUELLE FORFAITAIRE REPARTITION 50% EMPLOYEURS ET 50% SALARIE			Oui	AUTO

## EX. IDCC 9131 : Des exploitations agricoles des Bouches-du-Rhône

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
ACCORD DEPARTEMENTALE	SPECIFICITES LOCALES	BOUCHES-DU-RHÔNE		Oui		
	REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE		Oui		
CONGES	CONGES FRACTIONNEMENT	<b>PAS D'AUTOMATISME POUR GERER LES CP DE FRACTIONNEMENT : CONGE SUPPLEMENTAIRE SI PRISE DE CONGE EN DEHORS DE LA PERIODE DU 1ER MAI AU 31 OCTOBRE</b>		Non		
		- JOUR SUPPLEMENTAIRE SI LE SALARIE PREND ENTRE 3 ET 5 JOURS - JOURS SUPPLEMENTAIRES SI LE SALARIE PREND AU MOINS 6 JOURS				
DUREE DE TRAVAIL	HEURES DE NUIT	TRAVAIL DE NUIT (ENTRE 21H ET 6H) MAJORATION DE 20%		Oui	SAISIE	
	HEURES DE NUIT EXCEPTIONNELLES	MAJORATION DE 50%, 75% ET 100%		Oui	SAISIE	
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA				
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO	
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non		
	INDEMNITE DE DEPART	MISE A LA RETRAITE			Oui	SAISIE
		DEPART VOLONTAIRE A LA RETRAITE			Oui	SAISIE
		INDEMNITE FIN DE CARRIERE CADRE			Oui	SAISIE
	INDEMNITES	AVANTAGE EN NATURE REPAS			Oui	SAISIE
		AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT			Oui	SAISIE
PRIMES	PRIME ANNUELLE DES CADRES			Oui	SAISIE	
	PRIME ANCIENNETE			Oui	AUTO	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	<b>PERSONNEL NON CADRE</b> ORGANISMES : CAMARCA REPARTITION 50% EMPLOYEURS ET 50% SALARIE		Oui	AUTO	
		<b>PERSONNEL CADRE</b> ORGANISMES: CPCEA REPARTITION 62% EMPLOYEURS ET 38% SALARIE		Oui	AUTO	
	CONTRIBUTION EQUILIBRE GENERAL	<b>PERSONNEL NON CADRE ET CADRE</b> Répartition 60% Employeur – 40% Salarié		Oui	AUTO	
	CONTRIBUTION EQUILIBRE TECHNIQUE	<b>PERSONNEL NON CADRE ET CADRE</b> Répartition 60% Employeur – 40% Salarié		Oui	AUTO	
	RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	- retraite supplémentaire CPCEA TA/TB/TC		Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	<b>PERSONNEL NON CADRE</b> ORGANISME: Pas de désignation d'organisme		Oui	AUTO	
		<b>PERSONNEL CADRE</b> ORGANISMES: CPCEA		Oui	AUTO	
	FRAIS DE SANTE	<b>PERSONNEL NON CADRE</b> ORGANISMES: AGRI PREVOYANCE REPARTITION 50% EMPLOYEURS ET 50% SALARIE MUTUELLE EN % PLSS 3 FORMULES SELON CHOIX SALARIE - ISOLE - SALARIE + CONJOINT - FAMILLE		Oui	AUTO	
		<b>PERSONNEL CADRE</b> ORGANISMES: CPCEA MUTUELLE FORFAITAIRE REPARTITION 50% EMPLOYEURS ET 50% SALARIE		Oui	AUTO	

## EX. IDCC 9301 : Des ouvriers et employés des exploitations agricoles du Gard

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
ACCORD DEPARTEMENTALE	SPECIFICITES LOCALES	GARD		Oui	
	REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE		Oui	
DUREE DE TRAVAIL	HEURES DE NUIT	TRAVAIL DE NUIT (ENTRE 21H ET 6H) MAJORATION DE 5%		Oui	SAISIE
	HEURES DE NUIT EXCEPTIONNELLES	MAJORATION DE 50%		Oui	SAISIE
	HEURES DU DIMANCHE	MAJORATION DE 100%		Oui	SAISIE
	SALAIRES MINIMA	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA			

SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO	
	REMUNERATION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non		
	INDEMNITE DE DEPART	MISE A LA RETRAITE		Oui		SAISIE
		DEPART VOLONTAIRE A LA RETRAITE		Oui		SAISIE
	INDEMNITES	AVANTAGE EN NATURE REPAS ET LOGEMENT		Oui		SAISIE
		PRIME D'OUTILLAGE		Oui		SAISIE
PRIME D'INSALUBRITE			Oui		SAISIE	
PRIMES	GARANTIE ANCIENNETE		Oui		AUTO	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME : CAMARCA		Oui	AUTO	
	CONTRIBUTION EQUILIBRE GENERAL	PERSONNEL NON CADRE Répartition 60% Employeur – 40% Salarié		Oui	AUTO	
	CONTRIBUTION EQUILIBRE TECHNIQUE	PERSONNEL NON CADRE Répartition 60% Employeur – 40% Salarié		Oui	AUTO	
	PREVOYANCE	PERSONNEL NON CADRE ORGANISME: AGRICA		Oui	AUTO	
	FRAIS DE SANTE	PERSONNEL NON CADRE ORGANISMES: AGRI PREVOYANCE REPARTITION 50% EMPLOYEURS ET 50% SALARIE MUTUELLE EN % PLSS 3 FORMULES SELON CHOIX SALARIE - ISOLE - SALARIE + CONJOINT - FAMILLE		Oui	AUTO	
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA				

## EX. IDCC 9302 : Des cadres d'exploitations agricoles du Gard

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
ACCORD DEPARTEMENTALE	SPECIFICITES LOCALES	GARD		Oui	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME AGRICOLE		Oui	
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA			
	INDEMNITE DE DEPART	MISE A LA RETRAITE		Oui	SAISIE
		DEPART VOLONTAIRE A LA RETRAITE		Oui	SAISIE
	INDEMNITES	INDEMNITE FIN DE CARRIERE CADRE		Oui	SAISIE
		AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT		Oui	SAISIE
	PRIMES	PRIME INTERESSEMENT		Oui	SAISIE
	PRIME ANCIENNETE		Oui	AUTO	
MALADIE, MATERNITE, ACC. DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	PERSONNEL CADRE ORGANISME : CPCEA		Oui	AUTO
	PREVOYANCE	PERSONNEL CADRE ORGANISME: CPCEA		Oui	AUTO
	FRAIS DE SANTE	PERSONNEL CADRE ORGANISMES: CPCEA MUTUELLE FORFAITAIRE REPARTITION 50% EMPLOYEURS ET 50% SALARIE		Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA			

## EX. IDCC 9331 : Des exploitations agricoles de la Gironde

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
ACCORD DEPARTEMENTALE	SPECIFICITES LOCALES	GIRONDE		Oui	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME AGRICOLE		Oui	
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA		Oui	SAISIE
	PRIMES	PRIME ANCIENNETE		Oui	AUTO
		PRIME INTEMPERIE		Oui	Oui
	PRIX-FAIT	PRIX-FAIT MEDOC		Oui	Oui
PRIX-FAIT HORS MEDOC			Oui	Oui	SAISIE
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO
	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN CONVENTIONNEL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	Absence de disposition dans la convention		Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : CAMARCA - CADRES		Oui	AUTO
	PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR : AGRI PREVOYANCE NON CADRE		Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : CPCEA, CADRE, NIVEAU NATIONAL		Oui	AUTO
FRAIS DE SANTE	Absence de disposition dans la convention		Oui	AUTO	
		ORGANISME ASSUREUR : CPCEA, CADRE, NIVEAU NATIONAL 50% EMPLOYEUR/SALARIE		Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA			

## EX. IDCC 9341 : Des exploitations agricoles de l'Hérault

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL
ACCORD DEPARTEMENTALE	SPECIFICITES LOCALES	HERAULT		Oui	
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME AGRICOLE		Oui	
DUREE DU TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES SUPPLEMENTAIRE : HEURES MAJOREES A 25%		Oui	SAISIE
		HEURES SUPPLEMENTAIRE : HEURES MAJOREES A 50%		Oui	SAISIE
	TRAVAIL DE NUIT	HEURES DE NUIT MAJOREES 50%		Oui	SAISIE
	REPOS COMPENSATEUR	1 JOUR SUPPLEMENTAIRE POUR TRAVAIL DIMANCHE ET FERIE(INCLUS DANS LE CALCUL CONGE ANNUEL)		Oui	SAISIE
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA			
	REMUNERATION CONTRAT DE PROFFESIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non	
	AVANTAGE EN NATURE	NOURRITURE		Oui	AUTO
		LOGEMENT - CHAMBRE - JARDIN		Oui	SAISIE
	PRIMES	PRIME D'ANCIENNETE CADRE		Oui	AUTO
		PRIME DE PANIER		Oui	AUTO
		PRIME TRAVAUX DE TRAITEMENT		Oui	SAISIE
INDEMNITES	PRIME DE SUJETIONS DES CADRES		Oui	SAISIE	
	INDEMNITE DE SOINS AUX ANIMAUX		Oui	AUTO	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME ASSUREUR : CAMARCA - NON CADRES TAUX MINIMUM OBLIGATOIRE APPLIQUES PAR L'ARGIRC-ARRCO AU REGIME AGRICOLE REPARTITION 50% EMPLOYEUR 50% SALARIE		Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : CAMARCA - CADRES		Oui	AUTO
	PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR : AGRI PREVOYANCE NON CADRE		Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : CPCEA, CADRE, NIVEAU NATIONAL		Oui	AUTO
	FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR : EOVI-MCD MUTUELLE - NON CADRE GARANTIE SOCLE OBLIGATOIRE SALARIE SEUL AVEC REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE		Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : CPCEA, CADRE, NIVEAU NATIONAL 50% EMPLOYEUR/SALARIE		Oui	AUTO
VERSEMENT SANTE	CHEQUE SANTE CDD 3 MOIS- TEMPS PARTIEL		Oui	SAISIE	
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA			

## EX. IDCC 9661 : Des exploitations viticoles, maraîchères, arboricoles, horticoles et de pépinières des Pyrénées-Orientales

THEMES	SPECIFICATION		GRILLE	GERE	CALCUL	
ACCORD DEPARTEMENTALE	SPECIFICITES LOCALES	PYRENEES ORIENTALES		Oui		
REGIME SOCIAL	PARAMETRAGE	REGIME AGRICOLE		Oui		
DUREE DU TRAVAIL	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES SUPPLEMENTAIRE : HEURES MAJOREES A 25% DE LA 36 <sup>E</sup> A 43 <sup>E</sup> HEURE		Oui	SAISIE	
		HEURES SUPPLEMENTAIRE : HEURES MAJOREES A 50% APRES LA 43 <sup>E</sup> HEURE		Oui	SAISIE	
	TRAVAIL DE NUIT	HEURES DE NUIT MAJOREES 50% (ENTRE 21H ET 5H)		Oui	SAISIE	
	HEURES DE DIMANCHE	HEURES MAJOREES A 50%				
	HEURES JOURS FERIES	1ER MAI : HEURES MAJOREES A 100% AUTRES JOURS FERIES : HEURES MAJOREES 25%		Oui	SAISIE	
	CADRES	FORFAIT EN HEURES OU EN JOURS		Oui	AUTO	
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	SALAIRES MINIMA	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA				
	REMUNERATION DES APPRENTIS	BAREME APPRENTIS	Oui	Oui	AUTO	
	REMUNERATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		Non		
	INDEMNITES	AVANTAGE EN NATURE REPAS			Oui	SAISIE
		AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT			Oui	SAISIE
	PRIMES	PRIME TRAVAUX SALISSANT : SULFATAGE ET SOUFFRAGE, D'EPANDAGE OU PULVERISATION DE PRODUITS ARSENICAU			Oui	AUTO
PRIMES D'ANCIENNETE CADRES				Oui	AUTO	
PRIME DE PANIER				Oui	SAISIE	
MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRAVAIL	MAINTIEN DE SALAIRE	MAINTIEN LEGAL		Oui	AUTO	
RETRAITE COMPL. ET REGIMES PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	ORGANISME ASSUREUR : CAMARCA - NON CADRES REPARTITION 50% EMPLOYEUR 50% SALARIE		Oui	AUTO	
		ORGANISME ASSUREUR : CAMARCA - CADRES REPARTITION 50% EMPLOYEUR 50% SALARIE		Oui	AUTO	
	CONTRIBUTION EQUILIBRE GENERALE	ORGANISME ASSUREUR : CAMARCA - NON CADRES ET CADRES REPARTITION 60% EMPLOYEUR 40% SALARIE				
		ORGANISME ASSUREUR : CAMARCA - NON CADRES ET CADRES REPARTITION 60% EMPLOYEUR 40% SALARIE				
	PREVOYANCE	ORGANISME ASSUREUR : AGRI PREVOYANCE NON CADRE			Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : CPCEA, CADRE, NIVEAU NATIONAL			Oui	AUTO
	FRAIS DE SANTE	ORGANISME ASSUREUR : AGRI PREVOYANCE - NON CADRE GARANTIE SOCLE OBLIGATOIRE SALARIE SEUL REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE			Oui	AUTO
		ORGANISME ASSUREUR : CPCEA, CADRE, NIVEAU NATIONAL REPARTITION 50% EMPLOYEUR/SALARIE			Oui	AUTO
CLASSIFICATION DES EMPLOIS	CLASSIFICATION DES EMPLOIS	SE REPORTER A LA CCN PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA				